

ÉPITRE DE SAINT JACQUES

CHAPITRE I

1. Jacques, serviteur de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, aux douze tribus qui sont dispersées, salut.

2. Regardez comme une grande joie, mes frères, d'être en butte à diverses épreuves,

1. Iacobus, Dei et Domini nostri Jesu Christi servus, duodecim tribubus quæ sunt in dispersione, salutem.

2. Omne gaudium existimate, fratres mei, cum in tentationes varias inciditis,

CHAP. I. — 1. La salutation. — L'auteur : *Jacobus*... Voyez l'Introd., p. 626. — *Dei et Domini*... C'est sans raison suffisante que quelques commentateurs ont rattaché ces deux titres aux mots *Jesu Christi*, car le premier ne se rapporte qu'à Dieu le Père. Le cas n'est pas le même II Petr. I, 1^b. — *Servus* (δοῦλος, esclave). Cf. Rom. I, 1; Tit. I, 1, etc. Le rôle d'apôtre consacrait entièrement au service de Dieu et du Christ ceux qui en étaient investis. — Les destinataires : *duodecim tribubus*... Cette formule a été expliquée dans l'Introd., p. 628. Les douze tribus représentent, par opposition aux païens convertis, la partie du peuple juif qui était devenue chrétienne. — *In dispersione* (διασπορᾷ). L'abstrait pour le concret : les tribus dispersées à travers le monde. — *Salutem*. Dans le grec, χαίρειν, être joyeux. C'était la formule de salutation que les Grecs employaient habituellement en tête de leurs lettres. Dans le Nouveau Testament elle n'est usitée de cette manière qu'ici, Act. xv, 23 et xxiii, 26.

SECTION I. — EXHORTATION A LA PATIENCE
PARMI LES ÉPREUVES ET LES TENTATIONS. I,
2-18.

Saint Jacques, sachant que la plupart de ses lecteurs avaient à souffrir en tant que chrétiens, commence par leur rappeler les précieux

avantages de la souffrance, afin de les encourager à la bien supporter.

1^o On doit se réjouir parmi les épreuves, à cause du bien qu'elles peuvent procurer. I, 2-4.

2-4. Elles rendent parfaits ceux qui savent en profiter. — *Omne gaudium*. Expression très accentuée : joie entière, complète, sans mélange. Cf. Matth. v, 11-12; I Petr. I, 6 et II, 19, etc. — *Fratres mei*. Apostrophe affectueuse, qui revient souvent dans l'épître. Parfois (iv, 11; v, 7, 9, 19) le pronom disparaît; d'autres fois (I, 16, 19; II, 5) l'auteur ajoute l'épithète « dilectissimi ». — *In tentationibus*. Il s'agit tout spécialement des avanies plus ou moins graves que les lecteurs avaient alors à souffrir, de la part soit des païens, soit des Juifs demeurés incrédules. Elles sont appelées des tentations, parce qu'elles mettaient à l'épreuve la foi et la vertu de ceux qui en étaient l'objet. — Le verbe *inciditis* marque leur arrivée soudaine, imprévue. — *Scientes*... Motif pour lequel des chrétiens doivent être heureux de souffrir, vers. 3-4. C'est la foi, et non la nature, si promptement abattue par la souffrance, qui leur communique la science en question. — *Probatio* (τὸ δοκίμιον) : la mise à l'essai d'une personne ou d'une chose, un examen sérieux pour vérifier si elle possède telle ou telle qualité. — *Fidei* : la foi subjective; l'adhésion parfaite à l'évangile. Les souffrances manifestent sa réa-

3. scientes quod probatio fidei vestrae patientiam operatur.

4. Patientia autem opus perfectum habet, ut sitis perfecti et integri, in nullo deficientes.

5. Si quis autem vestrum indiget sapientia, postulet a Deo, qui dat omnibus affluentem, et non impropere; et dabitur ei.

6. Postulet autem in fide, nihil haesitans. Qui enim haesitat similis est fluctui maris, qui a vento movetur et circumfertur.

7. Non ergo aestimet homo ille quod accipiat aliquid a Domino.

8. Vir duplex animo inconstans est in omnibus viis suis.

3. sachant que l'épreuve de votre foi produit la patience.

4. Mais la patience doit être parfaite dans ses œuvres, afin que vous soyez parfaits et accomplis, ne laissant rien à désirer.

5. Si quelqu'un de vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous libéralement et sans rien reprocher; et elle lui sera donnée.

6. Mais qu'il demande avec foi, sans hésiter. Car celui qui hésite est semblable au flot de la mer, qui est agité et poussé de côté et d'autre par le vent.

7. Que cet homme-là ne s'imagine pas qu'il recevra quelque chose du Seigneur.

8. C'est un homme à l'esprit partagé, inconstant dans toutes ses voies.

ité et sa solidité. — *Patientiam*. Le grec ὑπομονή dit plus, car il désigne une persévérance que rien ne peut ébranler. Cf. Matth. x, 22; xxiv, 13, etc. A la lettre, l'action de « demeurer » ferme « sous » l'adversité. — *Patientia autem...* (vers. 4). Au lieu de *habet* au temps présent, le grec a ἐξέτω à l'optatif : Que la patience ait...; c.-à-d., qu'elle possède, qu'elle soit accompagnée de... — Par *opus perfectum* saint Jacques entend une activité qui développe la persévérance chrétienne, de manière à la rendre conforme au plan divin, idéalement parfaite. — *Ut sitis...* L'œuvre de la persévérance des fidèles doit être parfaite, afin qu'ils la deviennent eux-mêmes entièrement. — *Perfecti et integri*. Deux adjectifs à peu près synonymes, pour renforcer la pensée. Une troisième épithète, *in nullo deficientes*, exprime encore la même idée en termes négatifs : qui-conque supporte patiemment et courageusement la souffrance pour le Christ arrive bientôt par là même à la perfection chrétienne.

2° Il faut demander à Dieu la sagesse. I, 5-8.

5-8. Cette qualité est indispensable au chrétien. — *Si quis...* *indiget*. En faisant cette hypothèse, l'auteur suppose que la sagesse est une condition essentielle de la persévérance malgré l'adversité. En fait, elle doit être pour ainsi dire la force motrice de toute la vie chrétienne. Comp. III, 13 et ss. — *Postulet...* La prière est notre grande ressource dans nos divers cas d'indigence spirituelle ou temporelle. — *Qui dat*. L'emploi du temps présent met en relief la pensée qu'il est dans la nature de Dieu de donner sans se lasser. Aussi serait-il contraire au sens de sous-entendre « sapientiam » après « dat » : l'objet du verbe demeure indéterminé, pour mieux montrer que Dieu nous donne tout ce qui nous est nécessaire. — *Affluenter*. L'adverbe grec ἀπλῶς signifie à la lettre : simplement; c.-à-d., sans réserve, sans arrière-

pensée; ce qui sert de transition au sens adopté par la Vulgate : richement, abondamment. — Cet adverbe est développé par les mots et *non impropere* : Dieu ne fait aucun reproche à ceux qui lui présentent des suppliques. Qualité bien rare chez les hommes. Cf. Eccl. xx, 15; xxi, 28. — *Dabitur et*. Heureux résultat obtenu par la prière. Tout ce verset est comme un écho d'une promesse faite par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cf. Matth. vii, 7; Luc. xi, 9. — Comme le divin Maître, saint Jacques exige de la part des suppliants une confiance entière dans la toute-puissance et la bonté de Dieu : *postulet... in fide* (vers. 6). Cf. Matth. xvii, 18; xxi, 20 et ss.; Marc. xi, 23, etc. — *Nihil haesitans*. Autre écho de l'enseignement du Sauveur. Cf. Matth. xxi, 21. Le grec serait peut-être mieux traduit par « nihil dubitans ». On ne prie pas avec une foi parfaite, lorsque le doute se mêle plus ou moins à la demande. — *Qui... haesitat...* Petit portrait intéressant de l'âme qui s'abandonne à la défiance dans ses prières. Elle ressemble aux vagues d'une mer agitée, qui sont par moments soulevées en haut et qui s'abiment ensuite dans les profondeurs : *similis... fluctui...* Saint Jacques avait eu ce spectacle sur le lac de Gènesareth. Cf. Matth. viii, 24; Joan. vi, 18. — *Non ergo aestimet...* (vers. 7). Si quelqu'un permettait au doute de pénétrer dans sa prière et espérait être exaucé de Dieu, il serait dans une grande illusion. — *Aliquid*. C.-à-d., quelque chose des choses demandées. — Au vers. 8, l'auteur continue de caractériser ceux qui doutent et se défient de Dieu. Par *vir duplex animo* (ἀνὴρ δίψυχος, l'homme à deux âmes), il ne désigne donc pas ceux qui pratiquent la fraude, mais ceux qui, dans leurs prières, sont pour ainsi dire agités entre deux opinions. — Le verbe est manqué dans le texte original. Suivant ce qui nous paraît être la meilleure interprétation, les mots « vir duplex... » ne sont donc pas un sujet, pas plus que les mots *inconstans...*

9. Que le frère de condition humble se glorifie de son élévation ;

10. et le riche, au contraire, de son abaissement, parce qu'il passera comme la fleur de l'herbe.

11. Car le soleil s'est levé brûlant, et il a desséché l'herbe, et sa fleur est tombée, et la grâce de son aspect a disparu ; ainsi le riche se flétrira dans ses voies.

12. Heureux l'homme qui souffre pa-

9. Glorietur autem frater humilis in exaltatione sua ;

10. dives autem in humilitate sua, quoniam sicut flos foeni transibit.

11. Exortus est enim sol cum ardore, et arefecit fenum, et flos ejus decidit, et decor vultus ejus deperit ; ita et dives in itineribus suis marcescet.

12. Beatus vir qui suffert tentationem,

in omnibus... ne sont un attribut. Les deux expressions forment une apposition à « homo ille », et marquent le triste caractère de quiconque hésite et doute lorsqu'il prie : homme à deux âmes, inconstant dans toutes ses voies. Ce dernier trait fait également image, mettant sous nos yeux un homme qui, au lieu d'aller droit son chemin, marche tantôt d'un côté tantôt d'un autre, à la façon d'un homme ivre, à la façon aussi d'un homme qui doute.

3° Il faut se réjouir dans la pauvreté, à cause du néant des richesses. I, 9-11.

9-11. Saint Jacques revient à la pensée qui domine tout ce passage, c.-à-d., à la joie que le chrétien doit ressentir dans ses différentes épreuves, et il console ceux qui avaient à souffrir de la pauvreté. — *Glorietur*. Marque d'une joie très vive. Comp. le vers. 2. — *Frater*. C.-à-d., le chrétien. C'est le nom que se donnaient entre eux les premiers fidèles. — *Humilis*. Non pas humble au moral, mais dans le sens propre de l'expression, comme le montre le contraste établi entre cet adjectif et le mot « dives ». Comp. le vers. 10. Par conséquent : le chrétien qui est dans une situation vile et pauvre selon le monde. — *In exaltatione...* (Qu'il se glorifie) de sa hauteur, de son élévation. Il y a dans ce trait un paradoxe saisissant, puisque l'exhortation s'adresse à des hommes humiliés extérieurement. Mais un chrétien, même dans la condition la plus humble, possède une dignité supérieure, dont le souvenir doit le relever à ses propres yeux. — *Dives* (vers. 10). Le chrétien riche, d'après le contexte. Lui, ce n'est pas de ses richesses ni de sa grandeur extérieure qu'il doit se glorifier, mais de sa faiblesse et de sa misère en tant qu'homme (*in humilitate sua*), en pensant au néant de ces biens périssables : *quoniam sicut flos...* La comparaison est empruntée à l'Ancien Testament où elle est employée à plusieurs reprises. Cf. Job, xiv, 2 ; Ps. xxxvi, 2 ; lxxxix, 6 ; cii, 15, et surtout Is. xl, 6-8. Voyez aussi I Petr. i, 24. — *Exortus est...* (vers. 11). Développement de l'image, au moyen de petites propositions dramatiques, qui se succèdent rapidement. — *Cum ardore*. Le grec *καύσων* désigne probablement ici, comme dans les LXX, le vent d'est (hébr., *qâdm*), extrêmement brûlant, qui dessèche tout sur son passage. — *Decor vultus...* Gracieuse métaphore : la beauté du visage de la fleur. — *Ita et dives...* Application de la

comparaison. — *In itineribus...* : dans ses vaines démarches, dans son va-et-vient dirigé perpétuellement vers le plaisir.

4° Ce n'est pas Dieu qui nous tente ; il est au contraire l'auteur de tout don parfait. I, 12-18.

12. Transition : heureux l'homme qui supporte l'épreuve avec courage. Cette idée se rattache au vers. 9, et par là même au vers. 2. — *Beatus* est un écho du sermon sur la montagne, avec lequel cette épître a de nombreux points de contact. — *Qui suffert...* D'après



La Victoire portant une couronne.

(D'après un vase peint.)

toute la force du grec : (L'homme) qui résiste à l'épreuve. Non seulement il la subit, mais il ne se laisse point abattre par elle. — *Cum probatus...* : *δοκιμος γενόμενος*, ayant fait ses preuves (en supportant vaillamment l'adver-

quoniam cum probatus fuerit, accipiet coronam vitæ, quam repromisit Deus diligentibus se.

13. Nemo, cum tentatur, dicat quoniam a Deo tentatur; Deus enim intentator malorum est, ipse autem neminem tentat.

14. Unusquisque vero tentatur a concupiscentia sua, abstractus et illectus.

15. Deinde concupiscentia, cum con-

tiemment l'épreuve, car, lorsqu'il aura été éprouvé, il recevra la couronne de vie, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment.

13. Que nul, lorsqu'il est tenté, ne dise que c'est Dieu qui le tente; car Dieu ne tente pas pour le mal, et il ne tente lui-même personne.

14. Mais chacun est tenté par sa propre concupiscentia, qui l'emporte et le séduit.

15. Ensuite, lorsque la concupiscentia

sité, comme il vient d'être dit). — *Accipiet coronam...* Magnifique et éternelle récompense. L'image de la couronne est empruntée aux jeux des anciens. Cf. I Cor. ix, 25; II Tim. ii, 5, etc. L'expression « couronne de la vie » revient à celle-ci : la couronne qui consiste dans la vie (la vie par excellence, la vie sans fin du ciel). Comparez les locutions analogues : la couronne de justice, II Tim. iv, 8; la couronne de gloire, I Petr. v, 4. — *Quam repromisit...* Manière de dire que la récompense est absolument certaine, puisque les promesses de Dieu sont infailibles. — *Diligentibus se.* Condition essentielle, car, sans amour pour Dieu, il n'y a ni mérite proprement dit, ni possibilité de supporter surnaturellement l'épreuve. Cf. I Cor. xiii, 1 et ss.

13-15. La tentation et son histoire. Dieu ne nous envoie pas les souffrances pour nous faire tomber dans le péché; l'excitation au mal qui accompagne parfois l'adversité provient uniquement de la concupiscentia. Ce passage est important pour ce qu'on peut appeler la théologie des tentations; en effet, c'est d'elles aussi, dans le sens strict de l'expression, que l'apôtre va maintenant parler. Il démontrera qu'en aucun cas il n'est permis de dire : Dieu m'a placé en telles et telles circonstances; il est donc la cause du péché que ces circonstances ont occasionné. Cf. Eccli. xv, 11. — *Cum tentatur.* Lorsqu'on est porté au mal par suite de la souffrance. Tel est évidemment le sens, d'après ce qui suit. — *Quoniam a Deo...* Le grec emploie le langage direct : (Que personne... ne dise) : C'est par Dieu que je suis tenté. Il y a en outre une nuance à noter dans le texte original : l'expression *ἀπὸ θεοῦ* ne signifie pas précisément « par Dieu », car il y aurait dans ce cas *ἀπὸ θεοῦ*, mais « de la part de Dieu, du côté de Dieu », qui aurait fourni l'occasion. La première formule serait tout directement blasphématoire. — *Deus enim...* Saint Jacques se hâte de contredire et de réfuter l'accusation ainsi lancée contre Dieu. — *Intentator malorum.* La Vulgate a donné à l'adjectif *ἀπειραστος*; une signification active : Dieu n'est pas un tentateur pour le mal. Mais cela produit une tautologie, puisque la proposition suivante ne dit pas autre chose. Il faut donc traduire par le passif : Dieu ne saurait être tenté de mal. En effet, sa sainteté infinie ne permet pas qu'il

puisse éprouver la moindre excitation au péché, ce qui constituerait l'essence de la tentation proprement dite. Cela étant, il n'est donc pas possible qu'il puisse lui-même vraiment tenter les hommes, c.-à-d., les porter directement au péché : *ipse... neminem...* — *Unusquisque vero...* (vers. 14). Saint Jacques indique, en un langage très pittoresque et très exact, comment les choses se passent pour nous dans la tentation. Le point de départ de cette dernière, c'est la concupiscentia (*a concupiscentia...*, *ὑπὸ τῆς ἰδίας ἐπιθυμίας*), triste reste du péché originel. Cf. Rom. vi et vii. Remarquez le changement de préposition dans le texte grec : il y a cette fois *ὑπὸ*, qui marque une cause efficiente directe. L'adjectif *ἰδίας* (« propria ») est très accentué; il a pour but de montrer que la convoitise mauvaise ne vient pas plus de Dieu que la tentation, mais qu'elle est une chose naturelle et personnelle à l'homme. — *Abstractus et illectus.* Les deux mots grecs *ἐξελκόμενος* et *δολαζόμενος* étaient primitivement employés à propos de la chasse et de la pêche : le premier est plus général et désigne l'action d'attirer les animaux hors de leur retraite; le second, l'appât dont on se sert pour les attirer. Dans un sens dérivé, ils représentaient les moyens auxquels recourent les femmes de mauvaise vie pour entraîner leurs victimes : c'est surtout cette seconde signification que notre auteur a en vue dans ce passage, comme le montre la suite de sa description hardie. — *Deinde...* (verset 15). Jusqu'ici, la concupiscentia a seule joué un rôle dans la tentation, et l'homme tenté est demeuré indemne de péché grave. Mais la triste histoire se poursuit : à la simple excitation au mal succède le consentement de la volonté; puis le péché ne tarde pas à être commis extérieurement d'une manière complète. Ici, saint Jacques ne parle pas seulement des péchés de la chair, mais de toutes les fautes auxquelles nous sommes portés par la concupiscentia. — *Cum conceperit.* Continuation de l'image commencée au vers. 14. La concupiscentia, que représente la femme mauvaise, a atteint son but. Par son union illicite avec la volonté, elle a en quelque sorte conçu le péché; elle est censée l'enfanter (*parit*), lorsque celui-ci passe du dedans, de la conscience, dans le domaine des faits. — L'al légorie se termine par un dernier trait, qui rappelle fortement Rom. v, 12 : *peccatum...*

a conçu, elle enfante le péché; et le péché, étant consommé, engendre la mort.

16. Ne vous y trompez pas, mes frères bien-aimés.

17. Toute grâce excellente et tout don parfait vient d'en haut, et descend du Père des lumières, chez qui il n'y a pas de variation, ni d'ombre, ni de changement.

18. De sa propre volonté il nous a engendrés par la parole de vérité, afin que nous soyons comme les prémices de ses créatures.

ceperit, parit peccatum; peccatum vero cum consummatum fuerit, generat mortem.

16. Nolite itaque errare, fratres mei dilectissimi.

17. Omne datum optimum et omne donum perfectum desursum est, descendens a Patre luminum, apud quem non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.

18. Voluntarie enim genuit nos veritatis, ut simus initium aliquid creaturæ ejus.

generat... Le péché aussi s'unit à la volonté, pour obtenir d'être complètement commis, et le fruit de cette union monstrueuse est la mort. On l'a dit très justement, « si saint Jacques ne parle de mort qu'à l'occasion du péché consommé par un acte extérieur, ce n'est pas qu'à ses yeux le consentement intérieur ne constitue jamais un péché mortel. Sans considérer ce côté de la question et poursuivant son image, il s'attache à rapprocher l'un de l'autre, d'une part, le terme final atteint par la concupiscent, et d'autre part, la conséquence finale du péché, la mort spirituelle de l'âme, qui fait, pour ainsi dire, alors seulement son apparition au dehors. » L'apôtre, en prêtant à la concupiscent un rôle si considérable dans la tentation, n'oubliait point la part du démon, comme nous le verrons plus bas, iv, 7.

16-18. La perfection des dons de Dieu. Saint Jacques se propose encore de démontrer que les tentations mauvaises ne peuvent pas venir du Seigneur. Il en donne une seconde preuve, toute positive, en établissant le caractère parfait et toujours salutaire des dons divins. — *Nolite... errare...* Cet avertissement indique combien le sujet en question paraissait grave à l'auteur. — *Datum (δῶσις)...* *et... donum (δῶρημα)*. Selon quelques interprètes, le premier de ces substantifs représenterait les dons naturels; le second, les dons de la grâce. Il est plus conforme à l'étymologie de dire que δῶσις désigne l'acte même de donner, et δῶρημα le don concret et proprement dit. — Au lieu du superlatif *optimum*, le grec a seulement ἀγαθῆ, « bonum ». L'épithète *perfectum* précise cette idée de bonté, en y ajoutant le concept de la perfection morale. — *Desursum est*. C.-à-d. : vient du ciel. Cf. Joan. vi, 32-33; Act. xiv, 17, etc. C'est des régions célestes, du divin séjour, que descendent les dons parfaits. Tel est le cas pour la vraie sagesse (cf. iii, 15, 17). — *Patre luminum*. Ce titre n'est donné à Dieu nulle part ailleurs. Par les lumières, il faut simplement entendre les astres qui brillent au firmament. Le Seigneur est leur père, en tant qu'il les a créés et qu'il leur conserve l'existence. Telle est aujourd'hui l'opinion à peu près commune; c'est aussi la plus naturelle. Il est peu probable que ce mot désigne les anges,

ou les chrétiens illuminés par les splendeurs de l'Esprit-Saint, ou la vérité, la sainteté, la grâce, etc. — *Apud quem non...* Les astres les plus brillants ont leurs vicissitudes. Rien de semblable n'existe en Dieu; sa lumière est sans mélange d'aucune ombre. Manière très heureuse de dire qu'il est immuable, et que l'éclat bien-faisant de ses dons ne cesse pas un instant de luire sur les hommes. — *Vicissitudinis obumbratio*. La locution grecque τροπῆς ἀποσκίασμα marque un obscurcissement causé par un mouvement tournant; elle s'applique donc très bien aux corps célestes. — *Voluntarie...* (vers. 18). Dernier argument pour attester que Dieu ne saurait être l'auteur des tentations mauvaises: non seulement il est l'auteur de tout don parfait, mais il nous a accordé la grâce par excellence, celle du salut. Le participe βουλῆς, « volens », placé en avant de la phrase, est très accentué: c'est par un dessin direct et éternel de sa volonté que Dieu nous a faits chrétiens pour nous sauver. — *Genuit nos*. Image de la régénération chrétienne. Cf. Joan. i, 18; I Joan. iii, 9; I Petr. i, 3, 23. — *Verbo veritatis*. C.-à-d., par l'évangile, qui contient et qui révèle les paroles de l'éternelle vérité. Tel est en quelque sorte l'organe de notre régénération et de notre sanctification. — *Non but est ensuite indiqué: ut simus...* Le substantif ἀπαρχή serait plus exactement traduit par prémices que par *initium*. C'est une métaphore empruntée au culte juif: on nommait ainsi les premiers fruits des arbres ou des céréales, qui devaient être offerts à Dieu. Cf. Lev. xxiii, 10; Deut. xxvi, 2. Cette expression a donc ici une signification religieuse: Afin que nous soyons comme des prémices consacrées au Seigneur. — *Creature...* Il y a le pluriel dans le grec: de ses créatures; c.-à-d., de tous les êtres créés. La pensée de l'apôtre est maintenant complète. Les fidèles auxquels il s'adressait étaient, en vertu de leur régénération par la grâce, les prémices du monde entier, puisqu'ils avaient été appelés des premiers à la foi; ils présageaient par là même la récolte abondante que le monde devait plus tard produire pour Dieu, en devenant chrétien. Cf. Rom. xi, 16 et xvi, 5; I Cor. xvi, 15.

19. Scitis, fratres mei dilectissimi. Sit autem omnis homo velox ad audiendum, tardus autem ad loquendum, et tardus ad iram;

20. ira enim viri justitiam Dei non operatur.

21. Propter quod abjicientes omnem immunditiam et abundantiam malitiæ, in mansuetudine suscipite insitum verbum, quod potest salvare animas vestras.

22. Estote autem factores verbi, et non auditores tantum, fallentes vos-metipsos.

23. Quia si quis auditor est verbi et non factor, hic comparabitur viro consideranti vultum nativitatis suæ in speculo;

19. Vous le savez, mes frères bien-aimés. Que tout homme soit prompt à écouter, lent à parler, et lent à se mettre en colère;

20. car la colère de l'homme n'accomplit pas la justice de Dieu.

21. C'est pourquoi, rejetant toute souillure et tout excès de méchanceté, recevez avec douceur la parole entée en *en vous*, qui peut sauver vos âmes.

22. Seulement, mettez cette parole en pratique, et ne vous contentez pas de l'écouter, vous trompant vous-mêmes.

23. Car si quelqu'un écoute la parole et ne la met pas en pratique, il est semblable à un homme qui regarde dans un miroir son visage naturel,

SECTION II. — NÉCESSITÉ D'UNE FOI VIVANTE ET AGISSANTE. I, 19-II, 26.

C'est le titre qui résume le mieux ce passage important de l'épître, dans lequel saint Jacques insiste sur l'obligation où sont les chrétiens, 1° d'écouter respectueusement et de pratiquer « la parole de la vérité », I, 19-27; 2° d'éviter toute partialité dans leurs rapports réciproques, II, 1-13; 3° d'associer les œuvres à la foi, II, 14-26.

1° Ne pas se contenter d'écouter la parole de Dieu, mais la mettre fidèlement en pratique. I, 19-27.

19-21. Recevoir cette parole avec empressement et douceur. — *Scitis*. La Vulgate suit la meilleure leçon du grec : ἴσατε (et non ὄσατε, « ita ut... sit omnia... »). — *Sit autem...* Sorte de proverbe général, dont les trois parties, la seconde surtout, se retrouvent assez souvent dans les livres sapientiaux. Cf. Prov. XIII, 3 et XVII, 27; Eccl. V, 2; Eccl. IV, 29, 34; V, 15; XX, 7, etc. — *Velox ad...* : toujours disposé à écouter, spécialement la parole de la vérité. Comp. le vers. 18. — *Tardus... ad...* Antithèse. Pour la plupart des hommes, si la parole est parfois d'argent, il est vrai de dire que toujours le silence est d'or. — *Tardus ad iram*. Chose plus importante encore de se taire. — Cette troisième recommandation est motivée à part : *ira enim...* (vers. 20). L'expression *justitiam Dei* désigne probablement ici ce qui est juste devant Dieu; moins bien, selon d'autres, l'état de justification produit par Dieu (cf. Rom. I, 17, etc.). Il est évident que la colère produit un résultat tout opposé à cette justice et à cette sainteté. — *Propter quod...* (vers. 21). Saint Jacques va tirer la conséquence de ce qu'il a dit dans les deux versets précédents. — *Abjicientes*. Plutôt : déposant : à la façon d'un vêtement (ἀποθέμενοι). Cf. Eph. IV, 25; I Petr. II, 1, etc. — *Immunditiam* (ρυπαρίαν, pas ailleurs dans le Nouveau Testament) : tout ce qui est capable de souiller moralement. — Nous

ne pensons pas que le substantif *malitiæ* représente d'une manière spéciale, dans ce passage, les défauts opposés à la charité fraternelle; il vaut mieux lui conserver sa signification générale. — *In mansuetudine* : dans un sentiment de paix et de calme, de douceur et de modestie. — *Insitum verbum*. L'adjectif ἐμψυτον signifie plutôt : planté dans. Il s'agit encore de la parole de la vérité, ou de la parole évangélique, qui avait été divinement plantée dans l'âme des lecteurs au temps de leur conversion. Cf. Matth. XIII, 3 et ss.; I Petr. I, 23. — *Quod potest...* Perspective très encourageante. La parole divine, pourvu que l'homme lui fasse bon accueil et la mette ensuite à profit, a la puissance nécessaire pour procurer le salut, but suprême du christianisme.

22-25. Il ne suffit pas d'écouter la parole de Dieu, mais on doit en faire la règle de sa conduite pratique. — *Estote*. Plus fortement dans le grec : Devenez. Ce qui suppose des efforts sans cesse réitérés. — *Factores... et non...* Le Sauveur, Matth. VII, 24 et ss., avait déjà établi une distinction semblable entre ceux qui se bornent à écouter la parole céleste et ceux qui la mettent en pratique. — *Fallentes vos...* Littéralement dans le grec : Vous induisant vous-mêmes en erreur par de faux raisonnements. Tel eût été le cas pour quiconque se serait contenté d'être « auditor, non factor », tout en prétendant au salut. — *Quia si quis...* Au moyen d'une comparaison dramatique (vers. 23-24), saint Jacques insiste sur le « paralogsme » qu'il vient de mentionner. — *Consideranti* (ἰσχυροὺς). Le verbe est très expressif : il ne s'agit pas d'un coup d'œil jeté en passant, mais d'un examen attentif et prolongé. — *Vultum nativitatis...* : le visage qu'il a apporté en naissant, son visage naturel. — *In speculo*. Les Juifs, comme les Grecs et les Romains, se servaient de miroirs en métal poli (*Att. arch.*, pl. VII, fig. 3; pl. VIII, fig. 10). Le miroir représente ici la parole de Dieu, en tant qu'elle nous indique soit nos devoirs, soit nos dispositions intimes. Cette

24. et qui, après s'être regardé, s'en va, et oublie aussitôt quel il était.

25. Mais celui qui aura considéré attentivement la loi parfaite de la liberté, et qui l'aura fait avec persévérance, arrivant ainsi, non à écouter pour oublier, mais à pratiquer l'œuvre prescrite, celui-là trouvera le bonheur dans son activité.

26. Si quelqu'un croit être religieux, et ne met pas un frein à sa langue, mais trompe son propre cœur, la religion de cet homme est vaine.

27. La religion pure et sans tache

24. consideravit enim se, et abiit, et statim oblitus est qualis fuerit.

25. Qui autem perspexerit in legem perfectam libertatis, et permanserit in ea, non auditor obliviosus factus, sed factor operis, hic beatus in facto suo erit.

26. Si quis autem putat se religiosum esse, non refrenans linguam suam, sed seducens cor suum, hujus vana est religio.

27. Religio munda et immaculata

connaissance est en soi une chose excellente ; mais elle devient tout à fait nulle si l'on ne va pas au delà, et qu'on ne profite pas des lumières



Femme occupée à se farder et tenant son miroir à la main. (D'après un vase peint.)

reques. C'est ce qu'indique fort bien la suite de notre petite description, dont la rapidité reproduit admirablement celle des faits racontés. — *Consideravit enim...* (vers. 24). Après un moment de contemplation, qui correspond à l'accueil plein de foi que l'on fait à la parole divine, on s'en va, détournant d'elle ses regards, et on l'oublie, de sorte qu'on n'en tire en réalité aucun fruit. — *Qui autem...* (vers. 25). A cet auditeur superficiel et oublieux est opposé maintenant l'auditeur sérieux, qui met à profit la parole. — *Perspexerit*. Le grec παρακλύψας fait image : se pencher sur un objet pour le mieux voir. Cf. Marc. xvi, 5 ; Luc. xxiv, 12 ; I Petr. I, 12, etc. — *In legem perfectam...* Ce n'est pas à la loi mosaïque que saint Jacques donne ce beau nom, mais à la loi évangélique, comme l'exige le contexte. D'ailleurs la loi juive, bien loin d'être une « loi parfaite de

liberté », était plutôt un joug très pesant (cf. Act. xv, 10 ; Gal. v, 1). Au contraire, la loi spirituelle promulguée par le Christ procure aux âmes la vraie liberté, puisqu'elle les délivre de Satan et du péché. D'autre part, l'évangile est un code moral parfait, tandis que la loi du Sinaï, malgré ses qualités incontestables, était très imparfaite, si on la compare à la législation chrétienne. Cf. Gal. iv, 3 et 9 ; Col. II, 8 et 20, etc. — *Et permanserit...* Ce trait, qui contraste avec « abilit » du vers. 24, dénote une considération incessante de la parole divine. — *Non... obliviosus...* par opposition à « statim oblitus est ». A la lettre dans le grec : un auditeur d'oubli. — *Factor operis* est une locution remarquable, qui met bien en relief l'activité chrétienne et son résultat. Au vers. 22, nous lisons : « factores verbi ». — *Beatus in suo facto...* Le grec dit avec une nuance : dans son acte (ποιήσει) ; c.-à.-d., dans son activité même. D'où il suit que saint Jacques ne promet pas seulement le bonheur éternel, mais la sainte joie que procure dès ici-bas une conduite toute chrétienne.

26-27. La vraie et la fausse religion. L'apôtre va indiquer, au moyen d'un exemple frappant, ce qu'il entend par les mots « factor verbi ». Il répond visiblement à une objection tacite : Moi, je ne suis pas un simple auditeur de la parole ; je suis fidèle aux pratiques religieuses. — *Si quis... putat* : en vertu d'une fausse présomption. Le sens est donc : Si quelqu'un s'imagina à tort. Cf. Matth. vi, 7 ; I Cor. III, 18, etc. — *Religiosum*. L'adjectif ῥηθικός n'est employé en aucun autre endroit du Nouveau Testament, ni par les classiques. Il signifie : pieux, religieux. — *Non refrenans...* Métaphore fréquemment usitée dans les écrits des poètes et des philosophes grecs ; nous la retrouverons plus bas, III, 2 et 3. Saint Jacques a spécialement en vue l'abus que l'on peut faire de la langue contre le prochain, comme aussi les paroles de colère, de blasphème, etc. Cf. III, 9 et ss., 14 et ss. ; IV, 11 et ss. — *Hujus vana...* : sans réalité, nulle au fond, puisque la religion véritable exige autre chose que les pratiques du culte, comme l'apôtre va le dire immédiatement. — *Munda et immaculata* (vers. 27). C.-à.-d., la reli-

apud Deum et Patrem hæc est : Visitare pupillos et viduas in tribulatione eorum, et immaculatum se custodire ab hoc sæculo.

devant Dieu notre Père consiste à visiter les orphelins et les veuves dans leur tribulation, et à se conserver pur du siècle présent.

CHAPITRE II

1. Fratres mei, nolite in personarum acceptione habere fidem Domini nostri Jesu Christi gloriæ.

2. Etenim si introierit in conventum vestrum vir aureum annulum habens in veste candida, introierit autem et pauper in sordido habitu,

1. Mes frères, n'associez aucune acception de personnes à la foi en Notre-Seigneur Jésus-Christ glorifié.

2. Car s'il entre dans votre assemblée un homme ayant un anneau d'or et un vêtement magnifique, et qu'il y entre aussi un pauvre avec un habit sordide,

gion qui est vraie et parfaite d'après le jugement de Dieu. — *Deum et Patrem*. Dieu, qui est en même temps le Père de tous les hommes, et surtout des chrétiens. — *Hæc est*. L'auteur signale deux traits essentiels de la religion réelle et sincère, par contraste avec la fausse religiosité, qui demeure inactive et stérile. — Premier trait, d'un caractère positif, et concernant le prochain : *visitare pupillos et...* Ces mots résumant toutes les œuvres de miséricorde. Les orphelins et les veuves sont cités comme étant tout particulièrement dignes de pitié. Ils sont souvent associés dans les saints Livres, comme les types proverbiaux d'une affliction extrême. — Second trait, d'un caractère négatif et personnel : *immaculatum se custodire...*; se tenir si bien en garde contre le monde (*ab hoc sæculo* en mauvaise part) et sa corruption, qu'on n'en soit souillé en aucune manière. Cf. I Joan. v, 19, etc.

2° Comment les chrétiens doivent éviter toute partialité dans leurs rapports mutuels. II, 1-12.

Dans tout ce passage, qui est étroitement lié au précédent, saint Jacques continue de prouver que la vraie religion consiste en partie dans la pratique de la charité fraternelle.

CHAP. II. — 1. Introduction : le thème à traiter. — *Fratres...* Apostrophe affectueuse et pressante, servant de transition. — *In personarum acceptione*. C'est l'idée principale; voilà pourquoi elle est mise en avant. Au pluriel dans le grec (*ἐν προσωποληψίαις*), pour désigner les diverses manifestations du défaut signalé. Cette expression équivaut à notre substantif « partialité ». — *Habere fidem... Christum...* Il faut conserver à ces mots leur sens naturel; avoir la foi en Jésus-Christ. Ce que l'apôtre interdit, c'est de croire au Sauveur et de s'abandonner en même temps au grave défaut de la partialité, dont la foi chrétienne est la condamnation implicite. La pensée revient à celle-ci : N'associez point la partialité à la foi en Jésus-Christ. Les ennemis de Notre-Seigneur reconnaissaient eux-mêmes (cf. Matth. xxii, 16) qu'il

avait toujours donné l'exemple de l'impartialité; se conduire autrement que lui aurait donc été « une inconscience honteuse » de la part de ses adhérents. — *Domini... gloriæ*. Très beau titre donné à Jésus-Christ. Cf. I Cor. II, 8. Il est le Seigneur de la gloire, parce qu'il est entré à tout jamais dans sa gloire céleste. Cf. Joan. xvii, 5.

2-4. Triste exemple de l'acception des personnes. Le tableau est peint sur le vif, comme tous ceux que nous trouvons dans cette épître. Cf. I, 6, 10-11, 14-15, 23-24, etc. — *In conventum...* A la lettre dans le grec : dans votre synagogue. L'ancien nom technique des assemblées religieuses du judaïsme servait encore parfois, à l'origine de l'Église, à désigner les réunions chrétiennes, surtout lorsqu'il s'agissait de Juifs convertis, comme c'est ici le cas. — *Vir*. Un chrétien riche, dont la situation de fortune est caractérisée par deux détails spé-



Anneau chrétien des premiers siècles.

ciaux : *aureum annulum habens* et *in veste candida* (*λαμπρῶ*, un vêtement brillant, quelle qu'en soit la couleur; voyez Luc. xxiii, 11 et les notes). Tel était alors, en effet, d'après les auteurs classiques, le double signe distinctif des riches en Grèce, à Rome et dans l'Orient. — *Pauper in sordido...* Contraste avec les ornements magnifiques du riche. — *Et intendatis...* (vers. 3). Après avoir décrit les deux person-

3. et que, tournant vos regards sur celui qui porte le vêtement magnifique, vous lui disiez : Toi, assieds-toi à cette place d'honneur; et que vous disiez au pauvre : Toi, tiens-toi là debout, ou : Assieds-toi au-dessous de mon marche-pied;

4. ne faites-vous pas en vous-mêmes des différences, et n'êtes-vous pas des juges animés de pensées injustes?

5. Écoutez, mes frères bien-aimés : Dieu n'a-t-il pas choisi ceux qui sont pauvres selon le monde, pour qu'ils soient riches dans la foi, et héritiers du royaume que Dieu a promis à ceux qui l'aiment?

6. Et vous, vous avez déshonoré le

3. et intendatis in eum qui indutus est veste præclara, et dixeritis ei : Tu sede hic bene; pauperi autem dicatis : Tu sta illic, aut sede sub scabello pedum meorum;

4. nonne judicatis apud vosmetipsos, et facti estis iudices cogitationum iniquarum?

5. Audite, fratres mei dilectissimi : nonne Deus elegit pauperes in hoc mundo, divites in fide, et heredes regni quod repromisit Deus diligentibus se?

6. Vos autem exhonorastis pauperem.

nages en termes pittoresques, notre auteur expose d'une manière non moins dramatique la conduite des membres de l'assemblée à leur égard. — *Tu sede...* On fait asséoir le riche tout près (*hic*), à la place d'honneur, et sur le siège le plus confortable (*bene*). — C'est le contraire pour le pauvre : *Tu sta...* Il devra rester debout en quelque place lointaine (*illic*); tout au plus lui offre-t-on de s'asseoir à côté



Escabeau. (D'après une peinture de Pompéi.)

de l'escabeau des autres, par conséquent à terre, à leurs pieds. — *Nonne...* (vers. 4). Prenant un ton justement sévère, l'apôtre condamne cette conduite antichrétienne. — *Judicatis*. Le verbe *δικαίωτε* (à la forme moyenne) est diversement traduit par les commentateurs. D'après les uns, conformément à 1, 6 (voyez les notes) : N'hésitez-vous pas en vous-mêmes? C.-à-d. : N'y a-t-il pas contradiction entre votre foi et votre conduite? Mieux, selon d'autres : N'établissez-vous pas des différences (entre les riches et les pauvres), d'une manière opposée à la foi? Par conséquent : Ne vous rendez-vous pas coupables de partialité? Cette seconde

interprétation est favorisée par les mots suivants : *et... judices...* N'êtes-vous pas des juges aux pensées perverses, qui rendez vos sentences d'après des principes faux, contrairement aux lois et à la justice?

5-7. Saint Jacques relève, en quelques mots bien sentis, le caractère odieux de la conduite décrite dans les vers. 2-4. D'abord, pour ce qui concerne les pauvres, vers. 5-6^a, cette conduite est en contradiction flagrante avec les desseins aimables du Seigneur envers eux. — *Audite, fratres...* Petite introduction sympathique et appel à l'attention des lecteurs. Cf. 1, 16, 19. — *Nonne... elegit...*? Allusion au choix spécial que Dieu a fait des pauvres pour en faire les sujets du royaume messianique, en ce monde et dans l'autre. Cf. I Cor. 1, 26 et ss. — *Pauperes in hoc...* D'après la meilleure leçon du grec, il faut lire : *πτωχούς τῷ κόσμῳ*, ceux qui sont pauvres au jugement du monde (selon quelques interprètes : ceux qui sont pauvres par rapport au monde, c.-à-d., en ce qui concerne les biens du monde). — Les mots *divites in fide* et les suivants marquent le but pour lequel Dieu a choisi de préférence les pauvres : il les destinait à être riches dans le domaine de la foi, et héritiers du royaume fondé par Notre-Seigneur Jésus-Christ. Ce royaume est envisagé ici dans sa consommation éternelle du ciel, comme le prouve le trait final, *quod repromisit...* Voyez 1, 12^b. — *Vos autem...* (vers. 6). A la conduite si bienveillante de Dieu envers les chrétiens pauvres, saint Jacques oppose brièvement celle d'un certain nombre de ses lecteurs : *exhonorastis...* — *Nonne...*? L'apôtre démontre maintenant, vers. 6^b-7, en ce qui concerne les riches, combien la manière d'agir qu'il a décrite et blâmée ci-dessus est coupable. D'ordinaire, dit-il, les riches ne méritent nullement la préférence qu'on leur accorde d'une façon toute partielle et très peu chrétienne. — *Per potentiam oppriment.* Il n'y a qu'un seul mot dans le grec : *καταδυναστεύουσιν* (user de son autorité au détriment des autres). Comp. la locution analogue *καταχυρεύειν* (Math. xx, 25 et I Petr. v, 7). Les riches abusent souvent de la

Nonne divites per potentiam opprimunt vos, et ipsi trahunt vos ad iudicia ?

7. Nonne ipsi blasphemant bonum nomen, quod invocatum est super vos ?

8. Si tamen legem perficitis regalem secundum Scripturas : Diliges proximum tuum sicut teipsum, bene facitis.

9. Si autem personas accipitis, peccatum operamini, redarguti a lege quasi transgressores.

10. Quicumque autem totam legem servaverit, offendat autem in uno, factus est omnium reus.

11. Qui enim dixit : Non mœchaberis, dixit et : Non occides. Quod si non mœ-

pauvre. Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance, et qui vous traînent devant les tribunaux ?

7. Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le beau nom qu'on prononce en vous nommant ?

8. Si cependant vous accomplissez la loi royale, selon les Écritures : Tu aimeras ton prochain comme toi-même, vous faites bien.

9. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettez un péché, et vous êtes condamnés par la loi comme des transgresseurs.

10. Car quiconque aura observé toute la loi, mais pèche contre un seul point, est coupable de tous.

11. En effet, celui qui a dit : Tu ne commettras point d'adultère, dit aussi :

puissance que leur procure leur situation sociale, pour opprimer les classes pauvres. — *Et ipsi...* Autre abus, très criant aussi. Le verbe *trahunt* exprime la violence extérieure : ils vous traînent de force devant les tribunaux. Voyez les protestations de saint Paul contre ce procédé odieux, I Cor. v, 1 et ss. — *Nonne... blasphemant...* ? Troisième abus, vers. 7. Le *bonum nomen* ne peut être que le nom sacré de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que plusieurs chrétiens riches ne craignaient pas d'outrager. Il est toutefois difficile de prendre ici le verbe « blasphème » dans le sens strict, car des chrétiens, même très imparfaits, en seraient venus difficilement jusque-là. Saint Jacques a donc sans doute voulu dire que ces riches, par leur conduite peu charitable envers leurs frères, déshonoraient le nom du Christ en face des païens. Comp. I Tim. v, 1 ; Tit. i, 16 et II, 5 ; II Petr. II, 2, où il est parlé de ce blasphème indirect. — *Quod invocatum... super...* Hébraïsme qui signifie : (Le nom du Christ) qui vous a été donné, que vous portez.

8-13. Si c'est pour obéir au précepte de la charité qu'on témoigne de la courtoisie aux riches, rien de mieux ; mais si on le fait par esprit de partialité, on transgresse la loi divine. — *Si tamen...* L'apôtre fait une concession, prévenant cette objection qu'on aurait pu lui proposer en guise d'excuse : Mais ne sommes-nous pas tenus d'aimer les riches comme nos autres frères ? — *Legem... regalem.* La loi qui prescrit aux chrétiens l'amour de leurs frères est ainsi nommée parce qu'elle est la loi par excellence (« ceterarum legum regina »), le précepte fondamental du christianisme, qui comprend à lui seul tous les autres. Cf. Matth. xxii, 40 ; Joan. xiii, 34-35 ; Rom. xiii, 8-10 ; Gal. v, 14. — *Secundum Scripturas* (au singulier dans le grec : selon l'Écriture). Cette formule ne dépend ni du verbe « perficitis », ni de l'épithète « regalem » ; elle introduit sim-

plement le texte *Diliges...* emprunté au Lévitique, xix, 18. — *Bene facitis.* Saint Jacques concède volontiers que l'on peut et que l'on doit aimer les riches dans le sens indiqué. — *Si autem...* (vers. 9). Autre hypothèse, qui était malheureusement la vraie pour plusieurs. Le verbe *προσωπολημπτειν* (Vulg., *personas accipitis*) doit avoir été formé par saint Jacques lui-même, car il n'apparaît nulle part ailleurs dans la littérature grecque. — *Peccatum operamini.* La preuve qu'ils étaient alors vraiment coupables de péché est tirée de la loi même qu'ils alléguent pour se défendre : *redarguti... quasi...* — *A lege.* Non point par le précepte spécial de l'amour fraternel, mais par l'ensemble de la loi divine. — *Qui autem...* (vers. 10). Il faut lire d'après le grec : « qui enim... » L'auteur va démontrer sa dernière assertion, « redarguti a lege... » L'accomplissement d'une partie de la loi est rendue illusoire par la transgression d'une autre partie de cette même loi, à cause de la solidarité qui existe entre tous les commandements divins. — *Totam... servaverit.* Toute la loi, excepté un seul point, comme l'ajoute l'écrivain sacré : *offendat* (métaphore : se heurter contre) *in uno* (contre un précepte particulier). Évidemment, il s'agit d'un manquement grave. — *Omnium reus.* Coupable à l'égard de tous les préceptes. Le Talmud, *Schabbath*, fol. 70, 2, exprime la même pensée : « Quod si faciat omnia, unum vero omittat, omnium est singulorum reus. » — La raison de ce fait, étonnant en apparence, consiste en ce que tous les préceptes ont été édictés par un seul et même législateur, qui n'est autre que Jéhovah : *Qui enim dixit...* (vers. 11). Quelque précepte que l'on transgresse, on pèche contre la volonté divine, envisagée dans son ensemble. — *Non mœchaberis, Non occides.* Saint Jacques choisit par manière d'exemple, dans le Décalogue, les deux premiers commandements relatifs aux devoirs envers le prochain. C'est vrai-

Tu ne tueras point. Si donc tu ne commettes pas d'adultère, mais que tu commettes un meurtre, tu es transgresseur de la loi.

12. Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de la liberté.

13. Car le jugement est sans miséricorde pour celui qui n'a pas fait miséricorde ; mais la miséricorde s'élève au-dessus du jugement.

chaberis, occides autem, factus es transgressor legis.

12. Sic loquimini, et sic facite, sicut per legem libertatis incipientes iudicari.

13. Iudicium enim sine misericordia illi qui non fecit misericordiam ; superexaltat autem misericordia iudicium.

semblablement d'après une ancienne tradition juive que l'apôtre cite, comme Jésus lui-même (cf. Marc. x, 19 ; Luc. xviii, 20) et comme saint Paul (Rom. xiii, 9), le sixième précepte, « Non mœchaberis », avant le cinquième, « Non occides. » Les LXX font la même inversion dans l'Exode, xx, 13-14. — *Quod si non...* Petit raisonnement à propos des deux textes qui viennent d'être cités. — *Sic... et sic...* (vers. 12). L'auteur conclut par une exhortation d'un

tiens sont tenus de veiller ainsi sur leurs paroles et sur leurs actes. C'est encore un écho évident du discours de Jésus sur la montagne. Cf. Matth. vii, 1. Pas de pitié devant le divin tribunal pour ceux qui auront été sans miséricorde à l'égard de leurs frères. — *Superexaltat autem...* C'est l'autre côté de la question : ceux qui auront été miséricordieux n'auront pas à redouter le jugement du Seigneur. La traduction de la Vulgate est un peu inexacte. Le grec



Scène de meurtre. (D'après un vase peint.)

caractère général tout ce qu'il a dit depuis le vers. 1. Les deux adverbes « sic » ne se rapportent pas à ce qui précède, mais à ce qui suit : Parlez et agissez comme doivent le faire ceux qui... Le chrétien, dans son langage comme dans ses actes, doit se souvenir sans cesse qu'il sera jugé un jour (au lieu de *incipientes iudicari*, illez d'après le grec : « *iudicandi*, » devant être jugés) par la loi de la liberté (*per legem...* ; sur ce nom donné à la loi, voyez I, 25 et les notes). Cela étant, il doit se laisser diriger sans cesse par cette loi évangélique, facile à accomplir, puisqu'elle correspond si bien à sa nature, mais dont la violation est par là même plus coupable. — *Iudicium enim...* (vers. 13). Axiome grave et sévère, qui explique pourquoi les chré-

tiens signifie à la lettre : La miséricorde se glorifie vis-à-vis du jugement ; c.-à-d. qu'elle en triomphe, qu'elle n'a rien à en redouter. Le syriaque traduit : Vous vous élevez par la miséricorde au-dessus du jugement. Pour la pensée, voyez Tobie, iv, 7-11 ; Matth. v, 7, etc.

3° La foi sans les œuvres. II, 14-26.

Sur les relations de ce passage avec l'épître aux Romains, voyez l'Introduction, p. 630. Déjà l'auteur a parlé plus haut, I, 22 et ss., de ceux qui font un bon accueil à la prédication évangélique, sans la pratiquer ensuite ; plus loin, II, 1 et ss., il a protesté contre les chrétiens dont la foi est associée à de graves défauts. Pénétrant plus à fond dans ce sujet important, il attaque maintenant avec force l'illusion de ceux qui s'ima-

14. Quid proderit, fratres mei, si fidem quis dicat se habere, opera autem non habeat? Numquid poterit fides salvare eum?

15. Si autem frater et soror nudi sint, et indigeant victu quotidiano,

16. dicat autem aliquis ex vobis illis: Ite in pace, calefacimini et saturamini; non dederitis autem eis quæ necessaria sunt corpori, quid proderit?

17. Sic et fides, si non habeat opera, mortua est in semetipsa.

18. Sed dicet quis: Tu fidem habes, et ego opera habeo. Ostende mihi fidem tuam sine operibus, et ego ostendam tibi ex operibus fidem meam.

19. Tu credis quoniam unus est Deus,

14. Mes frères, que sert-il à quelqu'un de dire qu'il a la foi, s'il n'a pas les œuvres? Est-ce que la foi peut le sauver?

15. Si un frère ou une sœur sont dans la nudité, et qu'ils manquent de la nourriture de chaque jour,

16. et que l'un de vous leur dise: Allez en paix, chauffez-vous et rassasiez-vous, et que vous ne leur donniez pas ce qui est nécessaire au corps, à quoi cela servira-t-il?

17. Il en est de même de la foi: si elle n'a pas les œuvres, elle est morte en elle-même.

18. Mais quelqu'un dira: Tu as la foi, et moi j'ai les œuvres. Montre-moi ta foi sans les œuvres, et moi je te montrerai ma foi par les œuvres.

19. Tu crois qu'il n'y a qu'un Dieu,

ginaient qu'ayant la foi théorique, ils pourraient affronter sans crainte les jugements divins. Comp. le vers. 13.

14. Le thème à développer. — *Quid proderit...? Numquid...?* Ces deux questions supposent une réponse négative. Une foi morte, sans œuvres qui l'attestent et la complètent, ne saurait procurer le salut éternel. Comp. I Cor. XIII, 2. La seconde interrogation précise la première. — *Opera* est une expression très générale ici. Elle désigne des actions inspirées par la foi, et en particulier, comme il ressort de l'exemple qui va être cité, des actes de charité fraternelle.

15-17. Démonstration pratique de la thèse: la foi sans les œuvres est aussi stérile que la charité qui n'offrirait pas autre chose aux pauvres que des paroles pour les secourir. — *Si autem...* Saint Jacques, selon sa coutume, dramatise sa pensée pour la rendre plus saillante. — *Nudi sint*. Hyperbole, pour désigner des vêtements misérables, qui couvrent à peine le corps. — L'auteur suppose que le dénuement n'est pas moins grand sous le rapport de la nourriture: *et indigeant...* Il s'agit donc d'une extrême pauvreté. Cf. Matth. xxv, 36, 43. — *Ite, calefacimini et...* (vers. 16). Un tel langage en de pareilles circonstances, s'il n'était accompagné d'une généreuse amône, serait une ironie amère et cruelle. — *Quid proderit?* Saint Jacques répète sa question du vers. 14^a. La réponse est encore plus facile ici. L'apôtre se hâte d'ailleurs de la donner lui-même, en faisant l'application de son cas de conscience: *Sic et fides...* (vers. 17). — Quelques commentateurs rattachent les mots *in semetipsa* (καθ'ἑαυτήν) au substantif « fides », et les traduisent comme s'ils étaient synonymes de « seorsim, sola »: la foi seule, prise à part. Mais ce serait une tautologie, puisque cette idée est déjà exprimée par le trait *si non habeat...* La Vulgate donne fort bien le sens: (la foi) en

elle-même, par rapport à elle-même. Non seulement la foi est morte au dehors si elle n'est pas associée aux œuvres, puisqu'elle ne produit alors aucun fruit; elle est morte parallèlement en elle-même, dans sa racine pour ainsi dire, attendu qu'elle manque de sève.

18-19. Deux autres raisonnements pour démontrer la thèse. Sans les œuvres, la foi est nulle, vers. 18, et dépourvue de valeur morale, vers. 19. — La formule d'introduction *Sed dicet quis* semblerait, de prime abord, annoncer une objection. Cf. Rom. ix, 19 et I Cor. xv, 35. Mais il n'en est pas ainsi, comme on le voit par la suite du vers. 18. Nul de ceux à qui s'adresse directement l'apôtre n'aurait pu dire, dans l'hypothèse: « Tu as la foi et j'ai les œuvres, » puisqu'il leur reproche précisément d'avoir une foi inactive. S'il y avait ici une objection, elle serait présentée sous cette forme: Tu as les œuvres, et moi j'ai la foi. Le lecteur qui est censé prendre la parole n'est donc pas un contradictoire, mais un chrétien de bon sens, que l'apôtre met en scène un instant pour lui faire confirmer sa propre démonstration. En vérité, veut dire saint Jacques, le premier venu pourrait tenir ce langage à ceux qui prétendent que la foi spéculative suffit: Toi, tu prétends avoir la foi, purement et simplement la foi, et moi, sans me prévaloir de ma foi, je possède les œuvres. Eh bien! je te défie de me montrer ta foi dénuée d'œuvres, de me prouver son existence (*ostende mihi... stne...*); au contraire, je puis te démontrer ma foi par ses fruits, qui sont les œuvres (*et ego ostendam...*). — *Tu credis...* (vers. 19). Autre argument pour attester que la foi est inséparable des œuvres. — La phrase un peu générale « Tu fidem habes » du vers. 18 est maintenant spécialisée: *quoniam unus... Deus*. L'unité de Dieu est le dogme fondamental du christianisme; la confesser est donc une chose excellente (*bene factis*). Mais ce monothéisme purement théo-

tu fais bien ; les démons le croient aussi, et ils tremblent.

20. Mais veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte ?

21. Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, lorsqu'il offrit son fils Isaac sur l'autel ?

22. Tu vois que la foi coopérait à ses œuvres, et que par les œuvres sa foi fut rendue parfaite.

23. Et ainsi s'accomplit cette parole de l'Écriture : Abraham crut à Dieu, et cela lui fut imputé à justice, et il fut appelé ami de Dieu.

24. Vous voyez que l'homme est justifié par les œuvres, et non par la foi seulement.

25. De même aussi Rahab, la femme

bene facis ; et dæmones credunt, et contremiscunt.

20. Vis autem scire, o homo inanis, quoniam fides sine operibus mortua est ?

21. Abraham, pater noster, nonne ex operibus justificatus est, offerens Isaac, filium suum, super altare ?

22. Vides quoniam fides cooperabatur operibus illius, et ex operibus fides consummata est ?

23. Et suppleta est Scriptura, dicens : Creditit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam, et amicus Dei appellatus est.

24. Videtis quoniam ex operibus justificatur homo, et non ex fide tantum ?

25. Similiter et Rahab meretrix, nonne

rique ne suffirait pas à lui seul. — En effet, et *dæmones credunt*. Les démons aussi sont monothéistes ; mais leur foi, bien loin de leur procurer la paix et le salut, ne fait qu'accroître leurs tourments, car ils redoutent ce Dieu infiniment juste et puissant (*contremiscunt* ; très fortement dans le grec : *φρίσσωσιν*, ils frémissent d'effroi).

20-26. Démonstration de la thèse par l'Ancien Testament. Il sera surtout question ici de l'inefficacité de la foi sans les œuvres. — *Vis... scire...?* Autre formule d'introduction, prôférée avec un accent de triomphe, à cause de la force particulière des preuves empruntées à l'Écriture sainte. — *O homo inanis*. A la lettre dans le grec : O homme vide ! Apostrophe justement sévère, pour stigmatiser les chrétiens qui osaient prétendre que la foi seule suffit sans les œuvres. — *Mortua*. Les manuscrits grecs flottent entre les leçons *ἀργή*, oisive, et *νεκρά*, morte. — *Abraham*... Premier exemple, tiré de l'histoire des patriarches, vers. 21-24. — *Pater noster*. Les destinataires de l'épître étant tous, ou presque tous, des convertis du judaïsme (Introd., p. 628), ce terme convenait pour eux dans le sens strict ; mais l'apôtre l'emploie surtout dans un sens idéal, en tant qu'Abraham était aussi le père des chrétiens. Cf. Rom. iv, 1, 11, 16 ; Gal. iii, 7. — *Justificatus est* (*ἐδικαιώθη*). Saint Jacques emploie ce verbe dans le même sens que saint Paul : être placé par Dieu dans un état de justification très réelle. — Si notre auteur affirme que la justification d'Abraham a été produite *ex operibus*, il ne contredit nullement l'apôtre des Gentils, qui proteste qu'elle avait eu lieu en vertu de la foi, et non pas en vertu des œuvres du grand patriarche. Cf. Rom. iv, 2, etc. Les deux écrivains sacrés se placent à des points de vue divers, et de même que saint Paul exige que la foi soit complétée par les œuvres, de même saint Jacques suppose expressément que les œuvres sont précédées et accompagnées de la foi. —

Offerens. A l'aoriste dans le grec : ayant offert. Parmi les actes nombreux que la foi inspira au père des croyants, saint Jacques en cite un seul ; mais c'est le plus mémorable et le plus méritoire de tous. Cf. Gen. xxii, 9 ; Sap. x, 5 ; Eccli. xlv, 21 ; I Mach. ii, 52 ; Hebr. xi, 17-18. — *Vides quoniam*... (vers. 22). Il est peut-être mieux de regarder la phrase comme simplement affirmative, et de supprimer l'interrogation qu'on lit dans la Vulgate. — *Fides cooperabatur*... L'écrivain sacré insiste sur ce fait, qui va droit à la confirmation de sa thèse : pas de foi réelle et vivante sans les œuvres. En ce qui concerne Abraham, la foi et les œuvres allaient donc de pair, coopérant ensemble à sa justification. Bien plus, sa foi l'arriva à la perfection (*consummata est*) que par son union avec les œuvres. — *Et suppleta est*. Dans le grec : ἐπιτηρώθη. La Vulgate aurait dû traduire, comme d'ordinaire ; « Impleta est », Et (alors) fut accomplie l'Écriture qui dit... — Le passage cité, *Credidit*... provient de Gen. xv, 6, d'après la version des LXX. L'auteur veut dire qu'au moment où Abraham se montra, dans l'élan de sa foi, prêt à immoler son fils unique, le texte en question trouva sa réalisation complète. — *Et amicus Dei*... Ces mots ne font plus partie de la citation biblique. Ils mentionnent un autre résultat très heureux de la foi d'Abraham. Sur ce titre donné au saint patriarche, voyez II Par. xx, 7 ; Judth, viii, 22 ; Is. xli, 8. Philon, les rabbins et les mahométans l'emploient volontiers aussi. — *Videtis quoniam*... (vers. 24). Interpellant directement tous ses lecteurs, saint Jacques tire cette conclusion très légitime de l'exemple d'Abraham. — *Ex operibus* : par les œuvres associées à la foi. — *Similiter*... (vers. 25). Second exemple, plus surprenant en un sens, puisqu'il est emprunté à l'histoire d'une femme païenne et de mauvaise vie. Saint Paul mentionne aussi ce fait comme un grand acte de foi (Hebr. i, 6 ; voyez les notes). Cf. Jos. ii, 1

ex operibus justificata est, suscipiens nuntios, et alia via ejiciens?

26. Sicut enim corpus sine spiritu mortuum est, ita et fides sine operibus mortua est.

de mauvaise vie, ne fut-elle pas justifiée par les œuvres, recevant les messagers, et les renvoyant par un autre chemin?

26. De même, en effet, que le corps sans âme est mort, ainsi la foi sans les œuvres est morte.

CHAPITRE III

1. Nolite plures magistri fieri, fratres mei, scientes quoniam majus judicium sumitis.

2. In multis enim offendimus omnes. Si quis in verbo non offendit, hic perfectus est vir; potest etiam freno circumducere totum corpus.

1. Ne soyez pas nombreux à vous ériger en docteurs, mes frères, sachant que vous vous exposez à un jugement plus sévère.

2. Nous bronchons tous de bien des manières. Si quelqu'un ne bronche pas dans ses paroles, c'est un homme parfait, et il peut tenir en bride tout son corps.

et ss.; vi, 22-25. — *Meretrix*. L'apôtre ne craint pas de signaler ce trait, qui fait ressortir la grâce de la conversion. — *Ex operibus...* Comme Abraham, Rahab eut une foi très active, et c'est ainsi qu'elle réussit à sauver les envoyés de Josué : *suscipiens...* Le verbe très expressif ἐκβαλοῦσα (*ejiciens*) a été choisi à dessein, pour relever le côté périlleux et la prompte exécution du projet de Rahab. — *Sicut enim...* (vers. 26). Comparaison très exacte, au moyen de laquelle saint Jacques prouve son assertion relative à Rahab (« ex operibus justificata... »), et en même temps l'affirmation générale qu'il a émise au vers. 24. — *Corpus sine spiritu*. C.-à-d., un corps qui vient de quitter l'âme à laquelle il était uni et qui le vivifiait. — *Ita et fides...* Non que les œuvres soient l'âme de la foi; du moins elles manifestent sa vitalité. L'auteur termine ainsi victorieusement sa petite dissertation sur la nécessité de la foi vivante et agissante.

SECTION III. — DU DÉSIR IMMODÉRÉ D'INSTRUIRE LES AUTRES, ET DE LA SAGESSE VRAIE OU FAUSSE. III, 1-18.

L'apôtre va développer dans les vers. 1-12 sa recommandation « Sit... omnis homo tardus... ad loquendum », 1, 19^e, qu'il s'était contenté d'énoncer brièvement; il dira ensuite, vers. 13-18, de quelle manière se manifeste la vraie sagesse.

1^o Les péchés de la langue et leur condamnation. III, 1-12.

CHAP. III. — 1-4. Introduction : il ne faut pas désirer trop vivement se faire l'instructeur des autres, car cette fonction entraîne une grande responsabilité. — *Nolite plures...* L'expression est très concise, et un peu obscure tout

d'abord. Le sens est : Qu'il n'y ait point parmi vous un grand nombre de personnes désireuses d'exercer le rôle de docteur. Il régnait donc sous ce rapport, parmi les chrétiens auxquels écrivait saint Jacques, une ardeur exagérée, due à l'ambition et à l'orgueil. — L'avertissement est motivé : *majus judicium sumitis*. Dans le grec, le verbe est à la première personne du pluriel : « Sumimus ». Nous serons jugés plus sévèrement, nous tous qui remplissons les fonctions de docteurs. C'est précisément pour cela que l'apôtre souhaitait que ceux-là seuls en fussent chargés,



Bride et mors. (D'après un vase antique.)

qui avaient pour cela une vocation réelle. — *In multis enim...* (vers. 2). Preuve que les chrétiens qui instruisent les autres s'exposent à une

3. Si nous mettons un mors dans la bouche des chevaux, pour qu'ils nous obéissent, nous dirigeons aussi tout leur corps.

4. Voyez aussi les navires : quoique si grands et poussés par des vents impétueux, ils sont dirigés avec un petit gouvernail, selon la volonté de celui qui les conduit.

5. Ainsi la langue n'est qu'un petit membre, et elle se vante de grandes

3. Si autem equis frena in ora mittimus ad consentiendum nobis, et omne corpus illorum circumferimus.

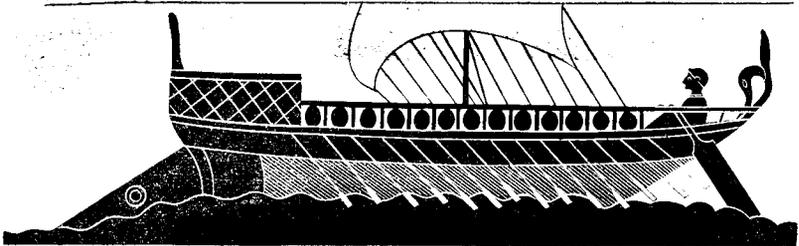
4. Ecce et naves, cum magnæ sint, et a ventis validis minentur, circumferuntur a modico gubernaculo, ubi impetus dirigentis voluerit.

5. Ita et lingua modicum quidem membrum est, et magna exaltat. Ecce

condamnation plus rigoureuse. — D'après l'interprétation la plus naturelle, la proposition *in multis offendimus...* a une portée générale : En un grand nombre de points nous péchons (à la lettre : nous nous heurtons). Il ne faut donc pas la restreindre aux péchés de la langue. C'est à bon droit que les théologiens s'appuient sur ce passage, pour affirmer qu'il n'est pas possible aux hommes de passer toute leur vie sans commettre au moins quelques fautes vénielles. Voyez I Joan. 1, 8; le Conc. de Trente, Sess. vi, c. 23, etc. — *Si quis autem...* L'auteur veut dire qu'à plus forte raison nous péchons en paroles; car les chrétiens parfaits restent seuls indemnes sous ce rapport (le pronom *hic* est très accentué). D'où il suit qu'on ne doit pas ambitionner sans raison le rôle d'instructeur. — *Potest... freno...* Même image que plus haut, 1, 26. Elle va être immédiatement commentée. L'adverbe *etiam* serait mieux placé avant les mots *totum corpus*, comme cela a lieu dans le grec. L'homme qui ne commettrait aucun péché en paroles posséderait un tel empire sur lui-même, qu'il pourrait aisément gouverner tout son corps, tous ses sens, avec les passions dont ils sont le siège. Cf. Rom. vii, 23; VIII, 13; Col. III, 5, etc. — *Si autem...* (vers. 3). Ce verset et le suivant ont pour but de démontrer, au moyen de deux comparaisons très frappantes, que celui qui peut maîtriser sa langue est capable de

rôle d'enseigner les autres. — *Equis frena...* Usage qui remonte à une époque très reculée, comme on le voit par les monuments figurés les plus anciens de l'Égypte, de l'Assyrie, etc. (*Atl. arch.*, pl. LXXVI, fig. 7, 9, etc.). — *Et omne corpus...* Les écrivains classiques signalent aussi ce même acte de la puissance et de l'intelligence humaines; entre autres, Sophocle, *Antig.*, 332 et ss., 475. — *Circumferimus.* Grâce à un instrument très simple, nous conduisons où nous voulons des animaux beaucoup plus forts que nous. — *Ecce et naves...* (vers. 4). Exemple encore plus saisissant. Les traits *cum magnæ...* et *a ventis... minentur* en rehaussent la force. Ils sont opposés, le premier, à *modico* (au superlatif dans le grec : très petit) *gubernaculo*; le second, à *ubi impetus...* Quelque petit que soit le gouvernail, cette invention également très ancienne (*Atl. arch.*, pl. LXXIV, fig. 7, 9, 11, 12), il a raison de la résistance d'un navire aux proportions les plus considérables; quelque violent que soit le vent, il doit céder à la volonté du pilote qui tient en main cet instrument. Comp. Aristote, *Quæst. mechan.*, II, 5.

5-8. La grande puissance de la langue, considérée en mauvaise part. — *Ita et lingua...* Application des deux comparaisons qui précèdent, et tout particulièrement de la seconde. — *Magna exaltat.* Dans le sens de « magna efficit. » Les anciens manuscrits de la Vulgate



Gouvernail de navire. (D'après un vase peint.)

toute sorte de bien. Il appartenait aux lecteurs de mesurer par là même l'étendue de leur perfection et de voir si, suffisamment maîtres de leurs paroles, ils pouvaient aspirer sans péril au

portent : « Magna exaltat »; ce qui se rapproche davantage du grec : Elle se vante de grandes choses; c.-à-d., de pouvoir les accomplir. Les lignes qui suivent montrent en quel sens il faut

quantus ignis quam magnam silvam incendit!

6. Et lingua ignis est, universitas iniquitatis. Lingua constituitur in membris nostris, quæ maculat totum corpus, et inflammat rotam nativitatæ nostræ, inflammata a gehenna.

7. Omnis enim natura bestiarum, et volucrum, et serpentium, et ceterorum, domantur et domita sunt a natura humana;

8. linguam autem nullus hominum domare potest: inquietum malum, plena veneno mortifero.

9. In ipsa benedicimus Deum et Patrem, et in ipsa maledicimus homines, qui ad similitudinem Dei facti sunt.

10. Ex ipso ore procedit benedictio et maledictio. Non oportet, fratres mei, hæc ita fieri.

choses. Voyez quelle grande forêt un petit feu peut incendier.

6. La langue aussi est un feu; c'est un monde d'iniquité. La langue est placée parmi nos membres; elle souille tout le corps, elle embrase le cours de notre vie, embrasée elle-même au feu de l'enfer.

7. Toutes les espèces de bêtes sauvages, d'oiseaux, de reptiles, et d'autres animaux peuvent se dompter, et ont été domptés par la nature humaine;

8. mais la langue, aucun homme ne peut la dompter; mal impossible à réprimer, elle est pleine d'un venin mortel.

9. Par elle nous bénissons Dieu notre Père, et par elle nous maudissons les hommes, qui ont été faits à l'image de Dieu.

10. De la même bouche sortent la bénédiction et la malediction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi.

entendre ces grandes choses. — *Ecce quantus...* Fait d'un ordre tout général; il suffit d'un petit feu pour allumer d'immenses incendies. Comp. Homère, *Il.*, II, 455; Virgile, *Georg.*, II, 303. La Vulgate a suivi la leçon la plus autorisée du grec: ἡλίον... ἡλίχην... (et non pas ἔλιγον... ἔλίγην...). — *Et lingua...* (vers. 6). La langue aussi est un feu qui, si l'on n'y prend garde, peut produire des résultats désastreux. — *Universitas iniquitatis*. Littéralement dans le grec: le monde (c.-à-d., la plénitude) de l'iniquité. La langue est ainsi nommée parce que, en tant qu'elle est l'organe de la parole, elle sert d'instrument à toutes les passions, à tous les vices. — La preuve en est aussitôt donnée: *constituitur in membris...* Placée parmi nos autres membres comme dans un centre, elle arrive ainsi à souiller le corps entier et tous ses actes. Comp. le vers. 2 en sens contraire. — *Inflammat...* Ce détail nous ramène à l'image de l'incendie. — *Par rotam nativitatæ...* il faut entendre le cours de la vie humaine, comparé à une roue, qui tourne depuis le moment de notre naissance jusqu'à celui de notre mort. — La langue, enflammée elle-même par le feu de l'enfer (*inflammata...*), embrase à son tour cette roue, de sorte que l'incendie persiste durant toute notre existence. Le langage est d'une vigueur extraordinaire. Sur le mot géhenne pour désigner l'enfer, voyez Matth. V, 22 et les notes. — *Omnis enim...* Continuant sa triste description, saint Jacques montre combien la langue est difficile à dompter, vers. 7-8. Le vers. 8 contient la pensée principale; le verset 7 lui sert d'introduction. — *Natura* (φύσις). Dans le sens d'espèce, comme on le voit par l'énumération qui suit. — *Bestiarum, et...*, *et...* Au lieu de *et ceterorum*, le grec dit: et d'(animaux) marins.

Cette division zoologique très simple est la même que celle de Gen. IX, 2: les quadrupèdes, les oiseaux, les animaux rampants et les êtres marins. — *Domantur et domita...* Saint Jacques signale un fait qui a eu lieu dans les temps passés, et qui se renouvelle sans cesse dans le temps présent. L'histoire en mentionne des cas nombreux dans le monde des fauves, comme dans celui des insectes, des poissons, etc. — *Linguam nullus...* (vers. 8). L'assertion n'est pas absolument hyperbolique, puisqu'il n'y a pas d'homme auquel n'échappe parfois une parole de vivacité, de colère, de médisance, etc. Comp. le vers. 2. — *Inquietum malum*. Sorte d'exclamation qui s'échappe de l'âme justement indignée de l'apôtre. La langue est appelée « mal instable » (d'après la meilleure leçon, ἀκατάστατον, au lieu de ἀκατάστυτον, incontrôlable), parce que la passion la met toujours en mouvement. — *Plena veneno...* A la manière des reptiles venimeux. Cf. Ps. CXXXIX, 4.

9-12. Les contradictions de la langue. Elle est capable des meilleures choses, et aussi des plus mauvaises: preuve qu'elle est en réalité un mal constamment actif. — *In ipsa benedicimus...* Saint Jacques mentionne le plus noble usage que l'homme puisse faire de sa langue. Malheureusement, *in ipsa maledicimus...* Et pour mieux faire ressortir la contradiction, l'auteur ajoute, d'après Gen. I, 26: *qui ad similitudinem...* — *Ex ipso...* (vers. 10). C.-à-d., de la même bouche. Ces mots réitérent, en l'abrégeant, la double constatation qui a été faite au vers. 9. Ils préparent la petite exhortation pathétique: *Non oportet...* — Pour bien convaincre ses lecteurs qu'une pareille conduite est tout à fait inexcusable et même monstrueuse, saint Jacques cite trois faits empruntés à la nature. Premier fait:

11. Est-ce que la source fait jaillir, par une même ouverture, de l'eau douce et de l'eau amère ?

12. Est-ce qu'un figuier, mes frères, peut produire des raisins, ou une vigne des figues ? Ainsi une source salée ne peut pas donner de l'eau douce.

13. Qui est sage et instruit parmi vous ? Qu'il montre ses œuvres par une bonne conduite, dans une sagesse pleine de douceur.

14. Mais si vous avez un zèle amer et s'il y a un esprit de dispute dans vos cœurs, ne vous glorifiez pas et ne mentez pas contre la vérité.

15. Car une telle sagesse ne descend pas d'en haut, mais elle est terrestre, animale, diabolique.

16. En effet, là où il y a zèle amer et esprit de dispute, il y a du trouble et toute sorte d'actions mauvaises.

17. Mais la sagesse qui vient d'en haut est premièrement chaste, puis paci-

11. Numquid fons de eodem foramine emanat dulcem et amaram aquam ?

12. Numquid potest, fratres mei, ficus uvas facere, aut vitis ficus ? Sic nequē salsa dulcem potest facere aquam.

13. Quis sapiens et disciplinatus inter vos ? Ostendat ex bona conversatione operationem suam in mansuetudine sapientiae.

14. Quod si zelum amarum habetis, et contentiones sint in cordibus vestris, nolite gloriari, et mendaces esse adversus veritatem.

15. Non est enim ista sapientia desursum descendens, sed terrena, animalis, diabolica.

16. Ubi enim zelus et contentio, ibi inconstantia et omne opus pravum.

17. Quæ autem desursum est sapientia, primum quidem pudica est, deinde

Numquid... de... foramine... (vers. 11). Il s'agit de l'orifice naturel par lequel la source laisse échapper ses eaux. Au lieu de *emanat*, lisez « effundit ». — *Dulcem et...* Le substantif *aquam* a été ajouté par la Vulgate. Le grec porte : le doux et l'amer. — Second fait : *Numquid... ficus...* (vers. 12). Peut-être saint Jacques a-t-il emprunté cette comparaison à Notre-Seigneur lui-même. Cf. *Matth.* vii, 16-17. On la trouve aussi dans les auteurs classiques (voyez *Arrien, Epiet.*, II, 20, etc.). — Troisième fait : *Sic neque...* Une fontaine saline (*salsa*) ne peut pas fournir de l'eau douce.

2° De la vraie et de la fausse sagesse. III, 13-18.

Ce passage est uni au précédent d'une manière très étroite, puisque la fausse sagesse se manifeste surtout par un langage abusif.

13. Introduction : ce à quoi l'on reconnaît l'homme sage. — *Quis sapiens...* ? Cette question, posée directement aux lecteurs, nous ramène au vers. 1. La transition est celle-ci : Ce n'est pas dans la démangeaison de parler et d'enseigner autrui que consiste la vraie sagesse, mais dans une conduite calme, pacifique et parfaite. — L'épithète *disciplinatus* correspond au grec *ἐπισημοῦν*, qui paraît désigner ici un homme doué de la sagesse pratique. — Réponse à la question : *Ostendat... operationem...* (au pluriel dans le grec : ses œuvres). Au sage on demande donc des actes plutôt que des paroles. — Ces actes doivent provenir *ex bona conversatione*, de l'ensemble d'une conduite toute chrétienne, et être accompagnés de la douceur, qui découle naturellement de la sagesse, *in mansuetudine...*

14-16. La fausse sagesse et ses œuvres mauvaises. — *Quod est...* Puisque la douceur est le caractère distinctif de la sagesse, celui-là n'est

pas sage qui a un esprit brouillon et querelleur. — *Zelum amarum*. Un zèle qui, tout en affectant de défendre les droits de Dieu et de la religion, serait rempli d'amertume et de méchanceté. — *Et contentiones stnt...* D'après le grec : (Si vous avez un zèle amer) et un esprit de dispute dans vos cœurs. — *Nolite gloriari et...* C.-à-d. : Dans ce cas, ne vous glorifiez pas de votre prétendue sagesse ; si vous le faisiez, vous mentiriez contre la vérité, car l'homme vraiment sage est aimable, charitable, patient. — *Non est enim...* (vers. 15). Portrait de la fausse sagesse, telle qu'elle existe lorsqu'on a le zèle amer et l'esprit de querelle. — *Ista sapientia*. L'expression est ironique : la prétendue sagesse que plusieurs des lecteurs se vantaient de posséder. — *Desursum descendens*. Cf. I, 17. La vraie sagesse descend du ciel, puisque Dieu seul peut la donner. Cf. I, 5. La fausse sagesse n'en vient donc pas. — *Sed terrena...* L'auteur la qualifie par trois épithètes humiliantes, dont la première est opposée à « desursum descendens ». — *Animalis* : ψυχική, naturelle, charnelle. Voyez I Cor. II, 14 et les notes. — *Diabolica* : émanant des esprits mauvais. — *Ubi enim...* (vers. 16). Saint Jacques motive ce jugement sévère. — *Ibi inconstantia et...* Le substantif ἀκαταστάσια représente le désordre et le trouble. L'expression *omne opus pravum*, encore plus sévère, marque la cessation de toute vie morale.

17-18. La vraie sagesse et ses fruits. Cette description forme une antithèse avec celle qui précède. — *Quæ... desursum...* L'auteur commence par rappeler l'origine toute céleste de cette sagesse. Comp. le vers. 15°. — Il la caractérise ensuite, elle aussi, par quelques épithètes qui indiquent fort bien sa nature, ses tendances, ses résultats. Les mots *primum quidem*, qui

pacifica, modesta, suadibilis, bonis consentiens, plena misericordia et fructibus bonis, non judicans, sine simulatione.

18. Fructus autem justitiæ in pace seminatur, facientibus pacem.

fique, modérée, conciliante, cédant au bien, pleine de miséricorde et de bons fruits, ne jugeant pas et n'étant pas dissimulée.

18. Or le fruit de la justice est semé dans la paix par ceux qui prodiguent la paix.

CHAPITRE IV

1. Unde bella et lites in vobis? Nonne hinc, ex concupiscentiis vestris, quæ militant in membris vestris?

2. Concupiscitis et non habetis; occiditis et zelatis, et non potestis adipisci;

1. D'où viennent les guerres et les querelles parmi vous? N'est-ce pas de vos passions, qui combattent dans vos membres?

2. Vous convoitez et vous n'obtenez pas; vous tuez, et vous êtes envieux,

introduisent la première (*pacifica*; ἀγνή, sans souillure morale), montrent qu'il s'agit d'une qualité particulièrement essentielle. — Les trois suivantes, *pacifica*, *modesta* (plutôt : douce, d'après le grec), *suadibilis* (facile à persuader, accessible aux bonnes impressions), sont opposées au zèle amer et à l'esprit de faction. Comp. les vers. 14 et 16. — Le trait *bonis consentiens* (cédant aux bons conseils) manque non seulement dans le grec, mais aussi dans les manuscrits de la Vulgate. — *Plena... fructibus...* De même que la fausse sagesse produit « omne opus pravum », de même la vraie sagesse abonde en fruits excellents, et spécialement en œuvres de miséricorde. — *Non judicans*. L'adjectif ἀδικῶν; désigne probablement ici l'impartialité; selon quelques auteurs, la simplicité. — *Fructus autem...* (vers. 18). C.-à-d., le fruit qui consiste dans la justice, dans la sainteté. — *In pace seminatur*. C'est le développement de l'épithète « *pacifica* » du vers. 17. Les docteurs qu'inspire la fausse sagesse sèment dans le trouble et produisent le trouble; ceux au contraire que dirige la vraie sagesse répandent parmi les fidèles une semence toute de paix. — Les mots *facientibus pacem* se rapportent, d'après les uns, à ceux qui sèment, aux docteurs (Le fruit de la justice est semé... par ceux qui pratiquent la paix); selon d'autres, à ceux qui reçoivent la semence, aux simples fidèles (Le fruit de la justice est semé... pour ceux qui pratiquent la paix). Ce détail sert de transition à la section suivante.

SECTION IV. — CONTRE LES PASSIONS MAUVAISES ET DIVERS DÉFAUTS. IV, 1-17.

L'apôtre, rendant son langage de plus en plus sévère, s'élève avec véhémence contre les convoitises mauvaises, vers. 1-10, contre la médisance, vers. 11-12, et contre la présomption malsaine, vers. 13-17.

1° Il faut que chacun lutte contre ses passions et demeure très fidèle à Dieu. IV, 1-10.

Saint Jacques ramène à sa véritable cause le trouble, soit intérieur, soit extérieur, tout souffraient beaucoup de ses lecteurs : c'étaient leurs passions qui tenaient leurs cœurs partagés entre Dieu et le monde.

CHAP. IV. — 1-3. Introduction : un triste état de choses. — *Unde...? Nonne...?* Questions rapides, qui s'adressent directement à la conscience. Les expressions figurées πόλεμοι (*bella*) et μάχαι, combats (*lites* n'est point parfaitement exact) sont à peu près synonymes. La première marque un état belliqueux prolongé; la seconde, les luttes quotidiennes qui en découlent. — *Ex concupiscentiis*. A la lettre dans le grec : de vos plaisirs (ἡδονῶν, en mauvaise part). Notre traduction latine exprime bien la pensée.

— *Quæ militant in...* Les passions ont leur siège dans nos membres; mais elles n'y demeurent pas inactives. Elles combattent sans cesse contre l'âme, qu'elles voudraient asservir, et aussi contre le prochain, le combat ne tardant point à passer du dedans au dehors. — *Concupiscitis et...* (vers. 2). Comme plus haut, I, 14-15, « la genèse du mal » est fort bien décrite dans ses phases diverses. Le premier degré consiste dans les convoitises malsaines : on désire les biens du monde, les richesses, etc. Pour se procurer ces faux biens, que les lecteurs, pauvres pour la plupart, ne possédaient pas (*et non habetis*), on devient, sous l'empire de la passion, capable de tout, même de la haine homicide et de l'envie portée à son plus haut point (*occiditis et zelatis*; le verbe « occidere » est pris dans un sens métaphorique : saint Jacques l'a choisi à dessein, pour donner plus de force à la pensée). Le résultat étant nul cette fois encore (*et non potestis...*), on passe aux actes extérieurs, à la guerre intestine qu'a mentionnée le début du vers. 1 : *litigatis et...* (μάχεσθε καὶ πολεμεῖτε). — *Non habetis, propter quod...* Il y

et vous ne pouvez pas obtenir ; vous avez des querelles et vous faites la guerre, et vous n'obtenez pas, parce que vous ne demandez pas.

3. Vous demandez, et vous ne recevez pas, parce que vous demandez mal, dans le but de satisfaire vos passions.

4. Adultères, ne savez-vous pas que l'amour de ce monde est inimitié contre Dieu ? Par conséquent quiconque veut être ami de ce siècle se constitue ennemi de Dieu.

5. Pensez-vous que l'Écriture dise en vain : L'Esprit qui habite en vous a-t-il des désirs qui portent à l'envie ?

6. Au contraire, il donne une plus

litigatis, et belligeratis, et non habetis, propter quod non postulatis.

3. Petitis, et non accipitis, eo quod male petatis, ut in concupiscentiis vestris insumatis.

4. Adulteri, nescitis quia amicitia hujus mundi inimica est Dei? Quicumque ergo voluerit amicus esse sæculi hujus, inimicus Dei constituitur.

5. An putatis quia inaniter Scriptura dicat: Ad invidiam concupiscit Spiritus qui habitat in vobis?

6. Majorem autem dat gratiam. Pro-

avait une manière très simple et très légitime d'obtenir les biens temporels : elle consistait dans la prière, à condition, c'est évident, qu'on ne demandât pas à Dieu cette sorte de biens pour satisfaire ses passions, mais pour en faire un saint usage. — C'est pour n'avoir pas rempli cette condition que plusieurs n'étaient pas exaucés : *Petitis, et non...*, *eo quod...* (vers. 3). — *Male* : avec de mauvaises intentions. — *Insumatis*. Le verbe *δαπανῶν*, dépense, fait image. Il se rapporte aux folles prodigalités auxquelles on se livre sous l'empire de la passion.

4-6. Condamnation sévère de cet état de choses. — Premier motif de condamnation, emprunté au dictamen de la conscience : *Nescitis quia...*? L'épithète indignée *adulteri* doit se prendre dans le sens spécial qu'elle a çà et là dans les saints Livres : Hommes infidèles à Dieu. Cf. Ps. LXXII, 27; Jer. IX, 2; Matth. XII, 39, etc. D'après la leçon la mieux accréditée du grec, il faut lire *μοιχαλίδες* au féminin, « adultères », car, dans l'union mystique à laquelle l'apôtre fait allusion, c'est Dieu qui est l'époux, et les âmes sont les épouses. — *Amicitia... mundi*. Le monde représente tous les faux biens terrestres dont il vient d'être question, par opposition à Dieu, le seul bien véritable. L'amitié du monde est donc l'attache immodérée aux biens de la terre, et il va de soi qu'elle éloigne et sépare de Dieu ceux en qui elle existe : *inimica est...* Cf. Rom. VIII, 7. — *Quicumque ergo...* Conclusion évidente. — *An putatis...*? Deuxième motif de condamnation, tiré de l'Écriture sainte, vers. 5-6. — *Quia... Scriptura dicat*. Formule de citation à la suite de laquelle on s'attend à trouver un texte sacré. Et pourtant, la phrase qui suit, *Ad invidiam... in vobis*, n'existe nulle part ailleurs dans les saints Livres. C'est là une première difficulté, sur laquelle nous reviendrons plus bas. Il en est une seconde, plus grande encore : elle consiste à bien déterminer le sens du passage qui ressemble à une citation. Les mots *πρὸς φθόνον*, placés en avant avec beaucoup d'emphase, peuvent se traduire par « ad invidiam usque », jusqu'à la jalousie. Le verbe *ἐπιποθεῖ*, *concupiscit*, exprime d'ar-

dents désirs, inspirés par une vive affection. Si, comme cela est probable, il faut lire *κατοικήσεν*, il a fait habiter, et non *κατοίκησεν*, *habitavit* (ou plutôt : « habitavit », il a établi sa demeure), le substantif *πνεῦμα*, esprit, serait à l'accusatif, et c'est Dieu, mentionné au vers. 4, qui serait le sujet de ce verbe. Il faudrait donc traduire : Il désire (il aime) jusqu'à la jalousie l'esprit qu'il a fait habiter en nous, c.-à-d. notre âme. Cette pensée se rattache assez bien au vers. 4, car l'apôtre veut précisément démontrer qu'un chrétien n'aimerait pas Dieu réellement, s'il était encore attaché au monde, malgré l'ardente affection que son Créateur lui porte. Dans ce cas, il s'agirait de jalousie dans le sens strict, puisque l'un du Créateur avec les âmes vient d'être comparée à un mariage mystique. Si l'on adopte la variante *κατοίκησεν*, il habite, le substantif *πνεῦμα* devient le sujet des deux verbes et désigne dans ce cas l'Esprit-Saint : L'Esprit qui habite en vous désire (aime) jusqu'à la jalousie. La différence n'est pas très grande entre ces deux interprétations ; mais nous préférons la première. La Vulgate se ramène aisément à la seconde. Quel qu'il en soit, l'apôtre n'a pas voulu citer un texte déterminé, mais une pensée qui est exprimée dans les divers passages de l'Ancien Testament où il est dit, en termes figurés, que Dieu aime les hommes jusqu'à la jalousie. Cf. Ex. XX, 5; Deut. V, 9; Jer. III, 1 et ss.; Ez. VIII, 3; Os. II, 3, etc. Dans saint Matth., II, 23, et dans saint Jean, VII, 38, 42, on rencontre des citations générales analogues à celle-ci. — *Majorem autem...* (vers. 6). S'il est vrai que Dieu nous aime d'un amour ardent et jaloux, il ne l'est pas moins qu'il accorde sa grâce à ceux qui s'abandonnent humblement à lui (comp. le vers. 7), et qui se séparent du monde afin de lui plaire d'une manière exclusive. Douce compensation de leur renoncement. Ces paroles ne font point partie de la citation, mais elles en complètent la pensée. — *Propter quod...* Preuve de l'assertion « Majorem... dat... ». Après le verbe « dicat », il faut sous-entendre « Scriptura ». — *Deus superbis...* Ce texte est extrait du livre des Pro-

pter quod dicit : Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam.

7. Subditi ergo estote Deo ; resistite autem diabolo, et fugiet a vobis.

8. Appropinquate Deo, et appropinquabit vobis. Emundate manus, peccatores ; et purificate corda, duplices animo.

9. Miseri estote, et lugete, et plorate ; risus vester in luctum convertatur, et gaudium in mœrorem.

10. Humiliamini in conspectu Domini, et exaltabit vos.

11. Nolite detrahère alterutrum, fratres. Qui detrahit fratri, aut qui judicat fratrem suum, detrahit legi, et judicat

grande grâce. C'est pourquoi il dit : Dieu résiste aux superbes, et il donne sa grâce aux humbles.

7. Soumettez-vous donc à Dieu ; mais résistez au diable, et il fuira loin de vous.

8. Approchez-vous de Dieu, et il s'approchera de vous. Lavez vos mains, pécheurs ; et purifiez vos cœurs, vous qui êtes irrésolus.

9. Sentez votre misère, prenez le deuil et pleurez ; que votre rire se change en pleurs, et votre joie en tristesse.

10. Humiliez-vous en présence du Seigneur, et il vous élèvera.

11. Ne parlez point mal les uns des autres, frères. Celui qui parle mal d'un frère, ou qui juge son frère, parle mal

verbes, III, 84, d'après les LXX (qui ont κύριος, le Seigneur, au lieu de θεός, Dieu). Ici, d'après le contexte, les superbes sont ceux qui se laissent emporter bien haut par leurs convoitises et par l'amour du monde ; les humbles sont, au contraire, ceux qui renoncent volontiers à la gloire et aux splendeurs mondaines, pour n'adhérer qu'à Dieu.

7-10. Application pratique des détails qui précèdent : il faut résister au démon, le prince de ce monde, et se soumettre humblement, pieusement à Dieu. — *Subditi ergo...* : puisque le Seigneur donne sa grâce aux âmes humbles et soumises. — *Resistite... diabolo* : en tant qu'il représente le monde, et qu'il excite en nous les passions mauvaises par lesquelles nous sommes éloignés de Dieu. — *Et fugiet...* Pensée très-con-



Serviteur portant une aiguière et un plateau.
(D'après un vase peint.)

solante : le démon ne peut rien faire contre nous sans notre consentement. — *Appropinquate Deo* : afin de trouver auprès de lui la

force nécessaire pour mettre en faite le démon.

— *Et appropinquabit...* Contraste avec « fugiet... » Au moindre effort que nous faisons pour nous approcher de lui, Dieu s'élance pour ainsi dire au-devant de nous. Cf. II Par. xv, 2 ; Zach. 1, 8, etc. — Mais on ne peut s'approcher du Seigneur qu'avec des dispositions très saintes ; c'est pourquoi l'apôtre ajoute : *Emundate manus... et... corda*. La purification des mains figure la sainteté extérieure ; la purification du cœur symbolise la sainteté intérieure. Remarquez le rythme et le parallélisme du langage. Les apostrophes *peccatores* et *duplices...* sont justement sévères. Sur la seconde, voyez, I, 8 et les notes. — *Miseri estote, et...* (vers. 9). L'appel à la pénitence se poursuit avec une grande vigueur. Le premier verbe marque la tristesse produite au dedans de l'âme par le vrai repentir. Les deux autres sont fréquemment employés dans la Bible pour décrire les manifestations extérieures du chagrin (les cris de douleur, les larmes, etc.). — *Risus... in luctum...*, etc. Encore des contrastes poétiques. Il s'agit de la vaine joie des pécheurs, qu'ils doivent transformer en une sainte tristesse. — *Humiliamini...* (vers. 10). Pour conclure son exhortation, saint Jacques ramène ses lecteurs à la pensée du vers. 7^a. Il ajoute, une excellente promesse, conforme au texte cité plus haut, vers. 6^b : *et exaltabit...* Cf. I Petr. v, 6.

2^o Contre la médisance et la présomption mondaine. IV, 11-17.

11-13^a. Ceux qui médisent du prochain ou qui le jugent témérairement usurpent le rôle de Dieu, auquel est réservé le droit de juger et de condamner. — *Nolite detrahère...* L'auteur revient à la pensée des vers. 1 et ss. — La recommandation est motivée : *qui detrahit...* Notez la répétition emphatique du mot « frère », qui fait ressortir la faute. — *Detrahit legi*. Il s'agit encore de la loi évangélique, mentionnée déjà à plusieurs reprises (I, 25 ; II, 8 et ss.), et qui se résume dans l'amour. En blessant gravement la charité fraternelle, on attaque cette loi et on

de la loi, et juge la loi. Or, si tu juges la loi, tu n'es pas observateur de la loi, mais tu t'en fais le juge.

12. Un seul est législateur et un juge : celui qui peut sauver et perdre.

13. Mais qui es-tu, toi qui juges le prochain ? Et maintenant, vous qui dites : Aujourd'hui ou demain nous irons dans telle ville ; nous y passerons une année, nous trafiquerons, et nous ferons des profits ;

14. vous qui ne savez pas ce qui arrivera demain.

15. Car qu'est-ce que votre vie ? C'est une vapeur qui paraît pour un peu de temps, et qui ensuite s'évanouit. Vous

legem. Si autem judicas legem, non es factor legis, sed judex.

12. Unus est legislator et judex, qui potest perdere et liberare.

13. Tu autem quis es, qui judicas proximum? Ecce nunc qui dicitis: Hodie aut crastino ibimus in illam civitatem, et faciemus ibi quidem annum, et mercabimur, et lucrum faciemus;

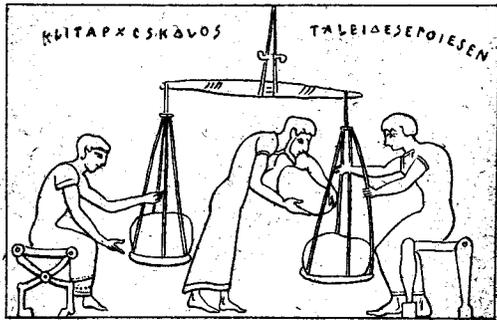
14. qui ignoratis quid erit in crastino.

15. Quæ est enim vita vestra? Vapor est ad modicum parens, et deinceps exterminabitur. Pro eo ut dicatis: Si

la condamne de fait, car on se place au-dessus d'elle, comme si elle n'était pas obligatoire. — Autre résultat d'une telle conduite : *Si judicas...*, non es factor... sed... Juger la loi et la condamner, ce serait sortir de la situation qu'on doit garder envers elle ; en effet, Dieu nous l'a donnée pour que nous la pratiquions, et non pour que nous en soyons les juges. — *Unus est...* (vers. 12). Si Dieu est l'unique législateur souverain, il est aussi le seul juge suprême, auquel est réservé le pouvoir de sauver et de perdre, comme dit le grec (la Vulgate renverse l'ordre des verbes : *perdere et liberare*) ; c.-à-d., de prononcer des sentences favorables ou défavorables. — *Tu...*, quis... (vers. 13). Question écrasante pour l'orgueilleux qui s'arrogerait le droit de juger ses frères.

13^b. 17. Esprit mondain de ceux qui forment des plans d'avenir d'une façon tout humaine, sans s'inquiéter de Dieu, comme s'ils étaient les maîtres absolus de leur existence. Nous avons ici un beau commentaire chrétien du proverbe : L'homme propose et Dieu dispose. — *Ecce nunc*. Dans le grec : *ἄγε νῦν*. Locution fréquente chez les classiques, mais que notre auteur est seul à employer dans le Nouveau Testament (ici et v. 1). On peut la traduire par : Eh bien, maintenant ! La phrase qu'elle ouvre se continue d'une manière très irrégulière, interrompue par la citation des paroles prêtées aux lecteurs et par les réflexions du narrateur. Le tableau n'en est que plus dramatique. — *Hodie aut crastino*. Mieux, d'après une leçon plus autorisée : Aujourd'hui et demain. Il est donc question d'un voyage qui durera deux jours. — *Ibimus... et faciemus...*, et... « L'homme propose », avec une orgueilleuse sécurité. Cf. Luc. XII, 16 et ss. — *Lucrum faciemus*. But final de tous ces beaux plans. — *Qui ignoratis...* (vers. 14). A cette con-

fiance insensée l'auteur oppose tout à coup l'incertitude de l'avenir pour l'homme et la brièveté de la vie : « Dieu dispose ». — *Quid... in crastino*. Nos projets ne peuvent pas même s'étendre jusqu'à cette limite. Cf. Prov. III, 28 et XXVII, 1. C'est le second de ces textes qui a inspiré à saint Jacques sa réflexion. — *Quæ est enim...* (vers. 15). Non seulement l'homme ne connaît pas ce que lui réserve l'avenir même le plus prochain, mais sa vie, d'une extrême fragilité, peut lui échapper d'un moment à l'autre. — *Vapor est*. D'après la meilleure leçon du grec : Vous êtes une vapeur. — La comparaison est



Pesage de marchandises. (Peinture grecque.)

tant soit peu développée : *ad modicum...*, et... La vapeur, après s'être montrée un instant, se dissipe aussitôt. — *Pro eo ut...* Après avoir blâmé le langage trop humain qu'il a cité au vers. 13^b, l'apôtre indique celui qu'un chrétien devrait toujours tenir en pareille occurrence : *Si Dominus...*, *Si vicertimus...* Pour l'homme de foi, la seconde hypothèse se ramène à la première, puisqu'il sait que sa vie dépend uniquement de la volonté de Dieu. Quelques auteurs simplifient la pensée en traduisant : Si le Seigneur le veut, alors nous vivrons, et nous ferons

Dominus voluerit, et : Si vixerimus, faciemus hoc aut illud.

16. Nunc autem exultatis in superbiis vestris. Omnis exultatio talis maligna est.

17. Scienti igitur bonum facere, et non facienti, peccatum est illi.

devriez dire au contraire : Si le Seigneur le veut, ou : Si nous vivons, nous ferons ceci ou cela.

16. Mais maintenant, vous vous glorifiez dans votre orgueil. Toute jactance de ce genre est mauvaise.

17. Celui-là donc qui sait faire le bien et qui ne le fait pas, commet un péché.

CHAPITRE V

1. Agite nunc, divites, plorate ululantes in miseris vestris, quæ advenient vobis.

2. Divitiæ vestræ putrefactæ sunt, et vestimenta vestra a tineis comesta sunt.

3 Aurum et argentum vestrum æruginavit, et ærugo eorum in testimonium vobis erit, et manducabit carnes vestras

1. A vous, maintenant, riches : pleurez, poussez des cris, à cause des malheurs qui viendront sur vous.

2. Vos richesses sont pourries, et vos vêtements sont rongés par les vers.

3. Votre or et votre argent se sont rouillés, et leur rouille témoignera contre vous, et dévorera vos chairs comme un

ceci et cela. Sur ce sentiment digne d'un chrétien, voyez Rom. I, 10; I Cor. IV, 19; Hebr. VI, 3. — *Nunc autem...* L'auteur revient sur la manière de faire qu'il a citée en commençant (comp. le vers. 13^b), et il la blâme avec une nouvelle énergie. Agir ainsi, dit-il, c'est, au lieu de se tenir humblement sous la dépendance de Dieu, « se glorifier dans une vaine ostentation » (telle est la formule du grec, au lieu de *exultatis in...*) — *Omnis exultatio...* D'après le grec : Toute glorification de ce genre. — *Maligna* : πονηρά, mauvaise sous le rapport moral. — *Scienti igitur...* (vers. 17). Axiome général, par lequel l'auteur conclut l'avertissement qu'il a donné à partir du vers. 13^b. Savoir que l'on doit faire, de telle ou telle manière concrète, ce qui est bon en soi et agréable à Dieu, et ne pas le faire, est un péché. Comp. I, 22 et la règle analogue proposée par Jésus lui-même, Luc. XII, 47-48. Le sens spécial de cet axiome, d'après le contexte, est qu'il ne suffit pas de se rendre compte de la fragilité de la vie humaine et de la brièveté du temps, mais qu'on est tenu d'agir en conformité avec cette connaissance, c.-à-d., d'une manière toute surnaturelle et dans la dépendance de Dieu.

SECTION V. — EXHORTATIONS ET AVERTISSEMENTS DE DIVERS GENRE. V, 1-20.

1^o Menaces sévères à l'égard des riches sans miséricorde. V, 1-6.

Quoique la plupart des chrétiens fussent pauvres aux premiers temps de l'Église (cf. I Cor. I, 26 et ss.), il existait néanmoins parmi eux un certain nombre de riches (cf. I, 10-11; II, 2 et ss.; IV, 13^b). Tous ces riches ne remplissaient pas

leurs devoirs sous le rapport de la justice et de la charité, et saint Jacques les rappelle à l'ordre avec une grande force de langage.

CHAP. V. — 1-3. Aux riches durs et injustes on montre l'inutilité de leurs faux biens. — *Agite nunc* : άγε vöv. Voyez IV, 13 et la commentaire. — *Divites*. Les reproches de l'apôtre ne s'adressent évidemment qu'aux mauvais riches. Comp. les vers. 4-6. — *Plorate*. Cf. IV, 9. Le participe si énergique *ululantes* renforce l'idée du verbe. — *In miseris...* Mieux : au sujet (ἐπί) des malheurs... Au lieu du futur *quæ advenient...*, le grec emploie le temps présent : ταίς ἐπερχόμεναις..., qui arrivent, qui vont fondre sur vous. C'est l'annonce d'un jugement et d'un châtement certains. — *Divitiæ...* (vers. 2). Description de ce jugement terrible, qui anéantira tout ce qui constitue la fortune de ces riches égoïstes. Le verbe *putrefactæ sunt* et les suivants sont au prétérit prophétique; ils présentent dramatiquement comme déjà accomplis des événements encore à venir. — Après avoir mentionné d'abord la richesse d'une façon toute générale, l'auteur signale les principaux éléments dont elle se compose dans l'Orient biblique : *vestimenta, aurum et argentum* (vers. 3). — *A tineis... æruginavit*. Voyez Matth. VI, 19, où il est également parlé de la destruction des riches vêtements par la teigne des étoffes (cf. Job, XIII, 28), et de celle des riches métaux par la rouille (cf. Eccl. XII, 10). — *Ærugo... in testimonium...* La rouille qui couvrira l'or et l'argent des mauvais riches témoignera contre ces derniers, attestant leur avarice honteuse; elle deviendra ensuite comme un feu terrible qui les consumera eux-mêmes (*et manducabit...*). La vengeance divine attein-

feu. Vous vous êtes amassé un trésor de colère dans les derniers jours.

4. Voici, le salaire des ouvriers qui ont moissonné vos champs, et dont vous les avez frustrés, crie, et leur cri a pénétré jusqu'aux oreilles du Seigneur des armées.

5. Vous avez vécu sur la terre dans les festins et dans les délices; vous avez rassasié vos cœurs au jour du carnage.

6. Vous avez condamné et vous avez tué le juste, et il ne vous a pas résisté.

7. Soyez donc patients, frères, jusqu'à l'avènement du Seigneur. Voici, le labourer attend le précieux fruit de la

sicut ignis. Thesaurizastis vobis iram in novissimis diebus.

4. Ecce merces operariorum qui mesuerunt regiones vestras, quæ fraudata est a vobis, clamat, et clamor eorum in aures Domini sabaoth introivit.

5. Epulati estis super terram, et in luxuriis enutristis corda vestra, in die occisionis.

6. Addixistis et occidistis justum, et non restitit vobis.

7. Patientes igitur estote, fratres, usque ad adventum Domini. Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ,

dra donc tour à tour les richesses et leurs possesseurs. — Folle de la conduite de ces misérables avares : *thesaurizastis*... Ils croyaient avoir entassé, pour en jour, de précieux trésors; en réalité, c'est la colère de Dieu qu'ils ont accumulée contre eux, pour les derniers jours. Le texte grec a une leçon légèrement différente, car il dit seulement : Vous avez thésaurisé dans les derniers jours; c.-à-d., au moment où vous allez être atteints par le jugement divin et où il y aurait tout autre chose à faire.

4-6. Moyens injustes par lesquels ces richesses avaient été acquises, et usage profane qu'en avaient fait leurs propriétaires. — *Merces operariorum*... Ces riches avaient fraudé de leur salaire de pauvres journaliers qui avaient travaillé pour eux à la sueur de leur front. Voyez, en sens contraire, Deut. xxiv, 4-15; Tob. iv, 14, etc. — *Clamat*. Personnification très vivante, qui relève l'énormité du crime. La même expression est employée dans l'Ancien Testament au sujet du fratricide de Caïn (Gen. iv, 10), du péché des habitants de Sodome (Gen. xviii, 20) et des tourments endurés en Égypte par les Hébreux (Ex. ii, 23). Voyez aussi Job, xxxi, 38. — *Clamor eorum* (d'après le grec : le cri des moissonneurs)... Ce cri monte vers Dieu pour implorer sa justice vengesse. — Sur l'expression *in aures*... *introivit*, voyez Ps. xvii, 7; Ps. v, 9, etc. — *Domini sabaoth* (*κυρίου σαβαώθ*). Juxtaposition extraordinaire d'un nom grec et d'un nom hébreu. La formule équivaut à *Y'hovah s'bab'ot*, titre par lequel les Israélites désignent leur Dieu, en tant qu'il est le Seigneur des armées célestes (des astres), l'Être tout-puissant. Comp. Rom. ix, 29, où saint Paul l'emploie identiquement comme saint Jacques. — *Epulati estis*... (vers. 5). Usage honteux et égoïste que ces riches faisaient de leurs biens mal acquis. Les deux verbes grecs *ἐβρυθήσατε* (vous avez vécu dans les délices) et *ἐσπαράλησατε* (vous vous êtes livrés au plaisir) sont très énergiques. La Vulgate ne rend le second que par les mots *in luxuriis*. — *Enutristis corda*... Manière de dire que ces

mauvais riches ne pensaient qu'à satisfaire leur sensualité grossière et insatiable. — *In die occisionis*. Expression d'une grande vigueur; elle paraît empruntée au prophète Jérémie (xii, 3 et xxv, 34), qui représente le jour du jugement divin sous la figure d'un grand carnage. — *Addixistis et...* (vers. 6). Autre forfait de ces grands coupables : ils avaient persécuté sans pitié les justes. Le verbe *κατεδίκασατε* se dit de juges qui portent une sentence de condamnation. *Occidistis* marque le châtement infligé par cette sentence; mais nous pensons, comme à propos de iv, 2, qu'il faut prendre ces deux expressions dans un sens large, pour désigner la persécution violente. — Le mot *justum* ne représente pas Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme l'ont pensé sans motif quelques commentateurs, mais les justes en général, auxquels les riches s'attaquaient de préférence. — Le trait final et *non restitit*... (au temps présent dans le grec : et il ne vous résista pas) relève la malice des oppresseurs, qui s'en prenaient à des hommes sans défense.

2° Paroles de consolation et de réconfort pour les affligés. V, 7-11.

7-9. L'apôtre les invite à pratiquer une courageuse patience. — La particule *igitur* rattache cet alinéa au précédent. Saint Jacques s'adresse maintenant aux chrétiens opprimés par les mauvais riches, et il les exhorte à supporter leurs épreuves avec patience, puisque, en fin de compte, c'est à eux qu'est réservée la récompense finale. — *Usque ad adventum*. Dans le grec : Jusqu'à la présence (*παρουσία*). Cf. Matth. xxiv, 37; II Thess. ii, 1; I Joan. ii, 28, etc. L'expression est en quelque sorte technique pour désigner le second avènement de Jésus-Christ. À cette époque, chacun sera traité selon ses œuvres. — *Ecce agricola*... L'exhortation est confirmée par une excellente comparaison, empruntée aux mœurs agricoles. Cf. Eccl. vi, 19; Marc. iv, 26-27. — L'épithète *pretiosum* contient un motif d'attente patiente. — *Temporaneum et serotinum*. C.-à-d., la pluie (quelques manuscrits insèrent précisément le mot *ἕρῶν*, « pluvium ») d'automne et

patienter ferens donec accipiat temporaneum et serotinum.

8. Patientes igitur estote et vos, et confirmate corda vestra, quoniam adventus Domini appropinquavit.

9. Nolite ingemiscere, fratres, in alterutrum, ut non iudicemini. Ecce iudex ante januam assistit.

10. Exemplum accipite, fratres, exitus mali, laboris et patientiæ, prophetas, qui locuti sunt in nomine Domini.

11. Ecce beatificamus eos qui sustinuerunt. Sufferentiam Job audistis, et finem

terre, prenant patience jusqu'à ce qu'il ait reçu les pluies de la première et de la dernière saison.

8. Soyez donc patients, vous aussi, et affermissez vos cœurs, car l'avènement du Seigneur est proche.

9. Ne vous plaignez pas les uns des autres, frères, afin que vous ne soyez pas jugés. Voici, le juge est à la porte.

10. Prenez, frères, pour modèle de souffrance et de patience dans les afflictions les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur.

11. Voici, nous appelons heureux ceux qui ont tenu bon. Vous avez

celle du printemps. Voy. Deut. II, 14; Jer. V, 24; Joel, II, 23; Zach. X, 1, etc. La première tombe après les semailles et facilite la germination du grain; la seconde accélère la maturation des épis. — Application de la comparaison : *Patientes... et vos* (vers. 8). — *Confirmate corda...* En effet, la patience dépend en grande partie de la force du cœur. — *Quoniam adventus (παρουσία)...* Cet avènement sera soudain; son souvenir ne peut qu'inspirer la patience aux justes opprimés, puisqu'il leur apportera une complète délivrance. Notons en passant qu'en mentionnant ici la proximité de l'avènement du Christ (*appropinquavit*), saint Jacques n'a pas plus songé que saint Pierre (I Petr. IV, 7) et que saint Paul (II Thess. II, 2, etc.) à en déterminer l'époque précise. Il ne parle point d'une proximité qui puisse être exactement fixée, mais d'une approche perpétuelle de ce grand jour, envisagée plutôt sous le rapport de la préparation morale qu'elle nécessite, que sous celui d'une date chronologique. — *Nolite ingemiscere...* (vers. 9). Cette exhortation complète celle qui précède. Sous le coup de la souffrance, on risque non seulement de s'impatienter, mais de murmurer contre le prochain, car on devient alors aisément impressionnable. Dans ce cas, on s'exposerait à la sévérité des jugements divins (*ut nov...*). — La proposition *iudex... assistit* est synonyme des mots « *adventus... appropinquavit* ». — *Ad januam* : à la porte, tout prêt à entrer. Cf. Matth. XXIV, 33, etc.

10-11. Beaux exemples de patience sous l'Ancien Testament. — D'abord celui des prophètes, vers 10-11^a : *Exemplum... prophetas*. La plupart de ces saints personnages avaient eu beaucoup à souffrir de leurs concitoyens (notamment Moïse, Élie, Amos, Isaïe, Jérémie), et ils avaient supporté leurs maux avec une grande patience. — Les mots *exitus mali* n'ont rien qui les représente dans le grec; ils manquent aussi dans presque tous les manuscrits de la Vulgate. — *Laboris* : *κακοπαθείας*, le support des maux, la souffrance. — Le trait *qui locuti... in nomine...* fait ressortir la grandeur du rôle des prophètes et le droit qu'ils

avaient d'être respectés de tous. — *Ecce beatificamus...* (vers. 11). La Vulgate a suivi la leçon *τοῦς ὑπομένοντάς, eos qui sustinuerunt*. Plusieurs des saints de l'Ancien Testament ont été indignement traités; mais ils ont supporté patiemment les outrages, et maintenant nous les félicitons d'avoir souffert, à cause de leur grande récompense. D'après un autre texte, on lit : *τοῦς ὑπομένοντάς*, au participe présent, ceux qui supportent. Dans ce cas, la phrase est une maxime générale (cf. Matth. V, 10), à laquelle l'exemple de Job sert de démonstration. — *Sufferentiam Job...* Modèle justement célèbre, déjà cité par l'auteur du livre de Tobie, II, 13-15, et par Ézéchiel, XIV, 14 et 20.



Job et ses amis. (Sculpture antique.)

— Les mots *finem Domini* se rapportent encore à l'histoire de Job, et désignent l'heureuse destinée réservée dès ici-bas par Dieu à ce saint homme, en récompense de sa courageuse patience. Voyez Job, XLII, 10 et ss. Saint Augustin, le Vénéralle Bède et d'autres à leur suite ont pensé qu'ils font allusion à la mort du Sauveur; mais

entendu parler de la patience de Job, et vous avez vu la fin que le Seigneur lui a accordée ; car le Seigneur est miséricordieux et compatissant.

12. Mais avant tout, mes frères, ne jurez ni par le ciel, ni par la terre, ni par tout autre genre de serment. Dites seulement : Oui, oui ; Non, non ; afin que vous ne tombiez pas sous le jugement.

13. Quelqu'un parmi vous est-il dans la tristesse ? Qu'il prie. Est-il dans la joie ? Qu'il chante des cantiques.

14. Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les prêtres de l'église, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile au nom du Seigneur.

15. Et la prière de la foi sauvera le

Domini vidistis, quoniam misericors Dominus est et miserator.

12. Ante omnia autem, fratres mei, nolite jurare neque per cælum, neque per terram, neque aliud quodcumque juramentum. Sit autem sermo vester : Est, est ; Non, non ; ut non sub judicio decidatis.

13. Tristatur aliquis vestrum ? oret. *Æquo animo est ? psallat.*

14. Infirmatur quis in vobis ? inducat presbyteros ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.

15. Et oratio fidei salvabit infirmum,

cette interprétation a été justement abandonnée, comme s'écartant trop du contexte. — *Quantam misericors...* Raison générale pour laquelle le Seigneur mit fin aux épreuves de Job et l'en récompensa.

3° Contre le serment prêté à la légère. V, 12.

12. Ne jurez pas ! — *Ante omnia.* Par cette formule d'introduction, l'apôtre accentue d'avance cette nouvelle recommandation, qui a une ressemblance très grande avec le passage du discours sur la montagne où Jésus-Christ traite du même sujet. Cf. *Matth.* v, 34-37 (voyez les notes). — *Nolite jurare.* Saint Jacques n'a pas plus que son Maître l'intention de proscrire le serment d'une manière absolue ; il interdit seulement d'y avoir recours sans de graves raisons. — *Neque per...*, *neque...* Deux genres de serments usités alors chez les Juifs. — *Neque aliud...* Formule générale, dont on trouvera le développement dans saint *Matth.*, l. c. — *Est...*, *Non...* Avec une nuance dans le grec : Que votre Oul soit oui, et le Non, non. C'est ce qu'on lit dans les meilleurs manuscrits de la Vulgate : « Sit autem vestrum Est, est ; Non, non. » C.-à-d., n'ajoutez aucun serment à votre affirmation ou à votre négation. — *Ut non sub...* En jurant à la légère, on s'exposerait aux châtements divins.

4° Ce que doivent faire les chrétiens dans la souffrance et en particulier dans la maladie. V, 13-15.

13. Sanctifier sa vie par la prière. Les deux questions posées coup sur coup, et suivies d'une brève réponse, communiquent beaucoup de vigueur à ce passage. — *Tristatur...* Le grec *ἰσχυροσύνη* ne désigne pas seulement la tristesse, mais la souffrance en général (voyez les notes du vers. 10). — *Oret.* Lorsqu'on souffre, on trouve un soulagement immédiat dans la prière. — *Æquo animo...* Plutôt : Quelqu'un est-il dans la joie (*εὐθυμεῖ*) ? — *Psallat.* Qu'il chante des psaumes, des cantiques. Sur cette pieuse coutume des premiers fidèles, voyez *Eph.* v, 19 et les notes. Ainsi donc, dans quelque situation ou disposition d'âme que se trouve un chrétien digne de

ce nom, il doit se tenir uni à Dieu par la prière.

14-15. L'onction des malades. C'est en vue de ce détail que l'écrivain sacré a mentionné les deux précédents, par mode d'introduction. — *Infirmatur* (ἀσθενεῖ, « agrotat ») *quis...* De la souffrance en général (comp. le vers. 13^a) saint Jacques passe à la maladie, et, d'après le contexte, à un cas de maladie grave. — *Inducat* (dans le grec : qu'il appelle) *presbyteros...* Par *πρεσβυτέρους* l'apôtre désigne, conformément à l'usage constant du Nouveau Testament, les prêtres proprement dits, et non pas seulement les membres les plus âgés de la communauté. Voyez *Act.* xi, 30 et le commentaire ; xiv, 22 ; xxi, 18 ; I *Tim.* iii, 1 et ss. ; Tit. i, v ; I *Petr.* v, 1 et ss., etc. D'ailleurs, il est question d'un acte liturgique, d'une fonction sacrée, que les simples fidèles n'avaient pas le droit d'accomplir. L'emploi du pluriel, « les prêtres », ne prouve pas que l'apôtre ait voulu qu'on appellât, comme le prétendent quelques protestants, tout le collège sacerdotal de la localité. C'est ce que l'on nomme le pluriel de catégorie, pour signifier : quelqu'un des prêtres. L'onction n'était pas l'affaire de plusieurs, mais d'un seul. — *Et orent super...* Avec la signification de « pro eo ». La locution *super eum* dramatise la situation : le malade est couché et le prêtre s'incline sur lui pour prier. — *Ungentes... oleo.* L'addition des mots *in nomine Domini* (c.-à-d., en invoquant avec foi le nom de Jésus-Christ) démontre que saint Jacques prescrit ici un rite religieux, et non pas un remède naturel, lequel, il faut l'avouer, serait assez étrange, puisqu'il conviendrait à toutes les maladies graves. — Le vers. 15 énumère les effets et, par là même, le but de ce rite : *et oratio...* La prière de la foi est celle du prêtre (cf. vers. 14^b) ; elle reçoit ce nom parce qu'elle a la foi pour base et pour compagnie. — Trois effets sont signalés. Premier effet : *salvabit...* Il est d'ordre physique, ainsi qu'il ressort du complément *infirmum* (τὸν κάμνοντα,

et alleviabit eum Dominus; et si in peccatis sit, remittentur ei.

16. Confitemini ergo alterutrum peccata vestra, et orate pro invicem ut salvemini; multum enim valet deprecatio iusti assidua.

17. Elias homo erat similis nobis passibilis; et oratione oravit ut non plueret super terram, et non pluit annos tres et menses sex.

18. Et rursum oravit, et cælum dedit pluviam, et terra dedit fructum suum.

celui qui se fatigue; les Grecs appelaient souvent les mourants des *κάνοντες*). Comparez Matth. ix, 21 et Marc. v, 23, où le verbe « salvere » a pareillement la signification de guérir. — Second effet : *alleviabit eum*... Littéralement, dans le grec : le Seigneur le réveillera (« allevabit » dans les manuscrits de la Vulgate). Ce qui signifie, d'après l'interprétation la plus probable : soulager moralement, consoler, fortifier. — Troisième effet : *Et si in peccatis*... (dans le texte original : Et s'il a commis des péchés), *remittentur*... Ce dernier résultat est évidemment le plus important de tous. — Comme on le sait, ce passage a une valeur particulière sous le rapport dogmatique, puisqu'il prouve l'existence du sacrement de l'extrême-onction. Voyez les théologiens, et surtout les Actes du concile de Trente, Sess. xiv, de *Sacram. extr. unct.*, où il est magistralement commenté. Dans l'évangile selon saint Marc, vi, 13, il est aussi parlé d'une onction d'huile que les apôtres, d'après l'ordre de leur Maître, faisaient sur les malades pour les guérir. Mais là ce n'est pas encore le sacrement qui est en cause d'une manière directe, puisque les Douze n'avaient pas reçu alors le pouvoir sacerdotal; il s'agit du don miraculeux d'opérer des guérisons. Cf. Marc. xvi, 18; I Cor. xii, 9, etc.

5° Avantages de la prière réciproque des chrétiens. V, 16-20.

16-18. De la confession des péchés et de la prière les uns pour les autres. Saint Jacques ne fait que toucher au premier de ces sujets; il s'arrête plus longuement sur le second. — *Confitemini ergo*... Après avoir parlé de la rémission des péchés opérée par l'onction des malades, l'auteur s'adresse à tous les fidèles, et il leur indique deux autres moyens d'obtenir le pardon de leurs fautes. L'un de ces moyens est de se confesser mutuellement leurs péchés, sainte pratique qui excite à la contrition et ne peut manquer de toucher le cœur de Dieu. L'insertion du pronom *alterutrum* (*ἀλλήλους*) montre qu'il n'est pas question en cet endroit de la confession sacramentelle, du moins d'une

malade, et le Seigneur le soulagera; et s'il a commis des péchés, ils lui seront remis.

16. Confessez-vous donc réciproquement vos péchés, et priez les uns pour les autres, afin que vous soyez guéris; car la prière fervente du juste a beaucoup de puissance.

17. Elie était un homme sujet aux mêmes faiblesses que nous; et il pria avec instance pour qu'il ne plût pas sur la terre, et il ne plut pas durant trois ans et demi.

18. Puis il pria de nouveau, et le ciel donna de la pluie, et la terre donna son fruit.

manière directe, puisque celle-ci doit être faite aux prêtres. — *Orate pro*... C'est l'autre moyen : la prière les uns pour les autres. — Les mots *ut salvemini* retombent tout à la fois sur « confitemini... » et sur « orate... ». Ici le grec n'a pas le verbe *σώζειν*, comme au vers. 15^e, mais *ἰαθεῖτε* : (afin que) vous soyez guéris. Puisque l'auteur a cessé de parler des malades, cette expression doit être prise dans un sens métaphorique : afin que vous soyez guéris de vos maux spirituels. Cf. Hebr. xii, 13; I Petr. ii, 21. — *Multum... valet*... Motif pour lequel il est bon de prier ainsi les uns pour les autres : la prière du juste possède une grande efficacité, et tout chrétien est censé mériter le nom de juste. — *Assidua*. L'épithète *ἐνεργουμένη* peut recevoir ce sens; on peut aussi la traduire par fervente. — *Elias*... (vers. 17). Nouvel exemple emprunté à l'histoire de l'Ancien Testament (comp. les vers. 10 et 11); cette fois, pour mettre en relief la puissance de la prière des justes. — *Similis... passibilis*. Simplement dans le grec : *ὁμοιοπαθὴς ἡμῖν*; de même nature, de même condition que nous. Cf. Act. xiv, 15. Saint Jacques insiste sur ce trait, pour prévenir une objection : Elie était un grand prophète, aurait-on pu lui dire, et notre prière ne saurait être comparée à la sienne. L'apôtre répond : Elie était un mortel comme nous. — *Oratione oravit*. Hébraïsme : il pria avec instance. Cf. Luc. xxii, 15; Act. iv, 17, etc. — *Ut non plueret*... Voyez III Reg. xvii, 1 et ss.; Eccl. xlviii, 1 et ss. — *Annos... et menses*... Comme dans saint Luc, iv, 25 (voyez le commentaire). — *Et rursum*... (vers. 18). Cf. III Reg. xviii, 1 et ss. — *Oravit*. La prière est clairement marquée au passage III Reg. xviii, 42. Dans le cas précédent, l'historien sacré ne la mentionne pas en termes directs; mais saint Jacques pouvait savoir qu'elle avait eu lieu, soit par la tradition, soit par une conjecture basée sur III Reg. xvii, 1 (« le Dieu... en présence duquel je me tiens »).

19-20. De la conversion des pécheurs. C'est la dernière exhortation de l'apôtre; pour exciter davantage ses lecteurs à prier les uns pour

19. Mes frères, si quelqu'un d'entre vous s'égaré loin de la vérité, et qu'un autre l'y ramène,

20. qu'il sache que celui qui ramène un pécheur de la voie où il s'égaré, sauvera son âme de la mort, et couvrira une multitude de péchés.

19. Fratres mei, si quis ex vobis erraverit a veritate, et converterit quis eum,

20. scire debet quoniam qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.

les autres, il leur rappelle combien il est avantageux de procurer la conversion des pécheurs. — *Erraverit a veritate* : en s'écartant de la parole évangélique, par laquelle la vraie vie est communiquée aux chrétiens. Cf. 1, 18. — *Et converterit quis...* Hypothèse plus consolante : le pauvre égaré a été ramené dans la bonne voie par l'un de ses frères. — *Scire debet*. Dans le grec : Qu'il sache ; à savoir, celui qui a opéré la conversion, car c'est de lui qu'il a été parlé en dernier lieu. — *Salvabit animam...* Résultat des plus heureux : sauver, racheter l'âme d'un pécheur. Il est possible que la leçon primitive du grec soit : σώσει ψυχάν, il sauvera une âme. Cependant le pronom αὐτοῦ, ejus, paraît être suffisamment accrédité. — *A morte* :

de la mort spirituelle produite par le péché, et aussi de la mort éternelle. — *Et operiet...* On dirait un écho de Prov. x, 12. Cf. I Petr. iv, 8. Couvrir a ici le sens d'effacer, car devant Dieu les péchés ne sont vraiment couverts que lorsqu'ils ont disparu tout à fait, grâce à un pardon complet. Cf. Ps. xxxi, 1; lxxxiv, 3, etc. — *Peccatorum*. Selon la meilleure interprétation, il s'agit des péchés de celui qui a été ramené au repentir, car l'autre est supposé vivre dans un état de sainteté. — Saint Jacques s'arrête brusquement sur cette belle et encourageante pensée. L'absence de toute salutation finale et de toute formule de conclusion est remarquable, unique même dans la littérature épistolaire du Nouveau Testament.

